

**BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATIONS**



Dessin exécuté par Antoine GOLACCICO

LE VALENÇOIS

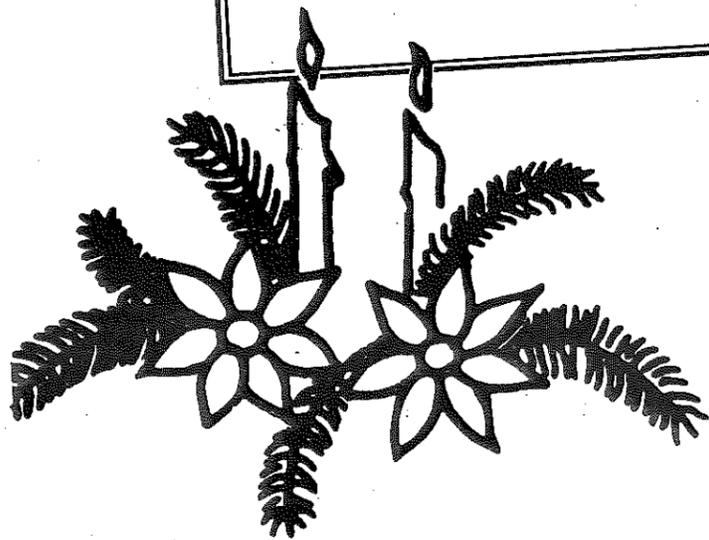
N° 14

1987/1988

1988



*Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire,
et les membres du Conseil Municipal, vous
présentent tous leurs meilleurs vœux et
souhais, à l'occasion de cette nouvelle année*



VALENCE EN BRIE

1987/1988

Habitants : 495
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie

Arrondissement :
Melun

Département :
Seine et Marne
14ème EDITION

REDACTION - DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON

Rédacteur : Daniel REDON

Commission Presse

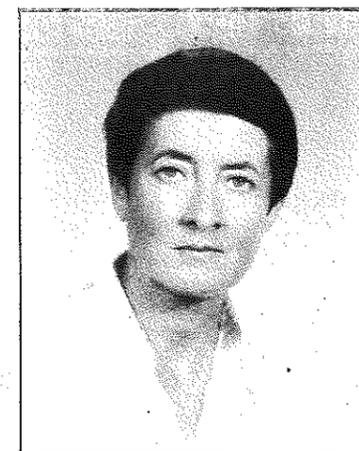
J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit

PHOTOS :

Le Parisien
République Seine et Marne
La Délivrance

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



Vœux 1988

Monsieur le Conseiller Général,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Amis,

Comme chaque année, je suis heureuse de vous présenter
aujourd'hui tous mes vœux pour l'année 1988.

Vœux sincères de BONHEUR pour vous et vos familles.
Que vos enfants et petits enfants vous apportent joie et
satisfaction en tous domaines.

Vœux aussi de SANTE pour tous.

Je profite de cette agréable occasion pour exprimer
toute ma reconnaissance pour le travail fourni et votre
étroite collaboration, chacun assumant ses responsabilités.

A tous ceux qui œuvrent dans le même sens que moi, aux
conjoints de mes collègues du Conseil Municipal, de tout
cœur je vous remercie. Je tiens à remercier les employés
communaux qui sont au service de la collectivité, les prési-
dents et présidents d'Associations, toutes celles et ceux
qui nous aident, d'une façon ou d'une autre, à la gestion
communale, tous les grands services de l'Etat comme
D.D.E. - D.D.A. - Police - Gendarmerie - Pompiers etc. et
bien sûr, notre Conseiller Général, M. LE GUEN, à qui
nous demandons de transmettre nos remerciements à ses
collègues et au président du Conseil Général, M. SERAMY,
pour leur aide financière, car, comme je l'ai dit dans mon
discours lors du vernissage du 1er salon de peintures, notre
commune n'a comme seule ressource que les impôts payés
par les contribuables et les subventions qui nous sont
allouées.

Nous sommes au service des habitants de Valence. Tout
ce que nous entreprendrons cette année, comme les années
précédentes, ce sera dans l'intérêt des Valençaises et
Valençois. Nous sommes impliqués à l'amélioration des
conditions de vie de notre commune. Je souhaite que nos
discussions débouchent, comme par le passé, sur des déci-
sions réfléchies.

Nous devons faire ce que nous croyons bien de faire,
quand il faut, en agissant avec le plus de désintéressement et
de générosité possible et surtout en laissant les "divisions"
de côté.

C'est une tâche exaltante et aussi prenante que nous
accomplissons sans jamais compter notre temps, car notre
action est BENEVOLE. Bénévolat, un mot que beaucoup
oublie dans notre société actuelle et qui tend à disparaître
du langage et de l'esprit de certains. Et, pourtant, je ne
prendrai qu'un exemple, celui de notre Fête Communale
de MAI 1987. Vous n'avez pas ménagé vos efforts... et
grâce à Vous, à Nous tous, la fête fut une réussite et nous a
permis de réaliser un bénéfice substantiel destiné à nos
enfants d'où une économie pour notre budget communal :
- sur 10.000 francs :

SOMMAIRE

Vœux 1988

Réunions du Conseil Municipal
des 31.08.87 - 26.10.87 - 10.12.87

Compte rendu d'activités

Les enfants ont la parole

Expo peintures

Maisons fleuries

Légion d'Honneur :
M. RODRIGUEZ

Noël des enfants offert par la
Municipalité

La boule joyeuse

Les anciens combattants

La B.D.

Vie Associative

Le couscous à Valence

Divers

Points forts 1987 à Valence

- 5.000 Frs ont été destinés au Noël des enfants ;
- 5.000 Frs ont été attribués aux classes de découverte des enfants.

Bénéfices réalisés grâce au BENEVOLAT et à votre GENEROSITE puisque tous les lots ont été offerts. Encore une fois, merci à TOUS.

Les réalisations en 1987

- Les travaux de réalimentation en eau potable sont terminés.
- Les peintures extérieures de l'école ont été refaites.
- Une partie de la Rue Emile Parquet a été remise en état.
- Un nouveau chauffage a été installé à la Salle Polyvalente.
- Réfection de l'éclairage sur le stade communal.
- L'ancien presbytère a été acquis le 30 JUIN 1987. Un dossier de demande de subventions pour "FOYER POLYVALENT" a été envoyé pour exécuter des travaux.
- Un projet de contrat rural a été transmis au Conseil Général et au Conseil Régional.
- Approbation du Plan d'Occupation des Sols.
- Pour la 3ème année consécutive, nos enfants ont été envoyés en classe de découverte, en classe de mer à BRIGNEAU.
- Et évidemment nos employés ont entretenu nos bâtiments communaux.

Pour une commune de 495 habitants, ce sont des réalisations, des projets importants, ambitieux, diront peut-être certains. Non, car nous ne réalisons pas pour Nous, mais pour ceux qui suivent, pour nos enfants ... Nous devons penser à l'avenir et rien n'est jamais trop beau...

Quant à notre ligne de conduite :

Refus de l'outrance, courtoisie et surtout respect de l'autre doivent être nos guides.

L'indifférence, l'agressivité, la violence et l'intolérance doivent être bannis.

Notre idéal ne peut progresser que par l'AMOUR et non la haine, que par l'engagement responsable et non la démission.

La vie n'est qu'évolution, complexité. Le progrès est une nécessité. Entreprendre seul, pour soi-même, pour sa satisfaction ou sa réussite personnelle peut plaire à certains **mais entreprendre pour les autres et avec les autres** est beaucoup plus passionnant pour l'élue que je suis.

Etre Maire, c'est répondre à l'énorme **besoin de considération** à laquelle chaque être humain peut légitimement prétendre. Notre monde de communication et d'information a pour conséquence de transformer cette demande de considération en demande de **participation**. Un Maire ne doit plus décider seul ce qu'il croit bien, juste, utile pour autrui. L'intérêt général doit s'élaborer dans la discussion, la concertation. Participation de tous - adultes et jeunes. Car il ne me semble pas adéquat d'isoler les jeunes comme une catégorie à part. Personnellement j'ai plutôt tendance à considérer les jeunes comme des adultes. Il faut éviter toute ségrégation.

"Le meilleur don que l'on puisse faire aux hommes est celui d'une oreille ouverte" a écrit G. DUHAMEL. Ecouter, comprendre, c'est la première étape. Donner, suivre... donner du temps... beaucoup de fraternité.

Et pour reprendre Michel BAROIN "La force de l'Amour" "La joie de vivre résulte d'une longue et difficile démarche. Elle est le fruit de la plus noble et de la plus ardente obligation de l'être vis-à-vis de lui-même : AIMER, avoir la joie de vivre c'est aimer ce que l'on fait. Aimer ce que



l'on a. Créer pour soi et pour la collectivité. Aimer les autres. Aimer la vie. Avoir la joie de vivre c'est être jeune. Avoir la joie de vivre c'est avoir la joie d'aimer, et en être heureux, pour être utile, c'est jouer convenablement son rôle. Avoir la joie de vivre enfin, c'est offrir sans compter son sourire."

Dans "Le Pèlerinage aux sources", LANZA del VASTO expose dans un bref passage sa **conception de la vie** : "La vie, dit-il, se nourrit de destructions. La vie est quand même la plus forte. L'amour, au fond et à la fin, est plus fort que la haine. Telle est, grâce à DIEU, la loi du monde. Cette loi, je l'ai fait entrer dans ma propre vie, selon une méthode rudimentaire. Je ne dis pas que tous mes problèmes s'en soient trouvés résolus, mais cette méthode m'a paru plus expédiente que celle qui consiste à s'opposer au mal en le redoublant."

Que chacun s'y emploie et médite cette conception de la vie... que personnellement, je partage totalement et m'efforce d'appliquer.

Après ces quelques brèves considérations philosophiques, je vous rappelle qu'indépendamment de M. et Mme LELIEVRE dont nous avons parlé puisque notre Valençois (le n° 12) leur a consacré plusieurs pages, 2 personnes ont été à l'honneur cette année.

Je tiens publiquement au nom de tous, à présenter tous nos compliments à M. MARCHAL, Président des Anciens Combattants qui a reçu la Médaille du Courage et du Dévouement (*applaudissements*). Je présente toutes nos chaleureuses félicitations à M. Louis RODRIGUEZ qui a reçu les insignes de CHEVALIER de la LÉGION d'HONNEUR. Notre Valençois, dans son prochain numéro va nous permettre de découvrir un habitant de VALENCE, je dis bien "découvrir". Ce passé, Cher Monsieur, je ne le connaissais pas et permettez moi de vous dire toute mon admiration et mon émotion car, pour ne rien vous cacher, lorsque j'ai lu le magnifique discours que vous a adressé M. Edouard BRASSIER lors de votre remise, j'avais les larmes aux yeux. Comme M. BRASSIER, j'espère "qu'à travers les comportements d'hommes tels que vous, le monde ne connaîtra plus les tortures et les souffrances que vous avez connues" (*applaudissements*).

Et maintenant, je vous invite à boire le verre de l'AMITIÉ. Revenant des Antilles, nous vous avons rapporté du punch : punch citron vert - coco - maracuja ou planteur.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une excellente journée (*applaudissements*).

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

Réunion de Conseil

31 Août 1987

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etait absente et excusée : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 24 Juin 1987, celui-ci est adopté.

CONTRAT RURAL

Mme le Maire expose que par circulaire conjointe de Mrs les Présidents du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne en date du 28 Février 1983 a été mise en place une procédure dite des "Contrats Ruraux" ayant pour objet d'aider les communes de moins de 5.000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la commune et de ses divers besoins en liaison avec le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Il paraît souhaitable d'élaborer un dossier de candidature à un contrat rural pour un montant total hors taxes de 989.850 Francs.

Ce contrat comportera les opérations suivantes :

a) Eglise	600.000 Frs H.T.
b) Cimetière - acquisition terrain	19.200 Frs H.T.
- clôture	73.150 Frs H.T.
c) Lavoir	99.000 Frs H.T.
d) Vestiaire stade	198.500 Frs H.T.

Le financement de ce contrat sera :

- Subvention de la région d'Ile de France	45 %
- Subvention du département de Seine et Marne	35 %
- Autofinancement ou emprunt	20 %
T.V.A.	
(préfinancée ou empruntée par la commune)	18,60 %

L'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations, après signature du contrat sera à titre indicatif le suivant :

1ère année	Eglise, Cimetière
2ème année	Vestiaire Stade
3ème année	Lavoir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 989.850 Francs H.T. ainsi que son plan de financement ;
- approuve l'échéancier indicatif de réalisation ;
- décide de déposer un dossier de candidature en vue de la conclusion d'un contrat rural sur les bases du plan de financement exposé ;

- charge la Direction Départementale de l'Agriculture d'élaborer le dossier de candidature.

Décision prise à l'unanimité.

En cas d'acceptation du dossier, la commune dispose de 3 à 5 ans pour réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire :

- à présenter le dossier de candidature au Conseil Général et au Conseil Régional ;
- à signer les promesses de vente en vue d'acquiescer les terrains pour l'extension du cimetière et les actes de ventes, en cas d'acceptation du dossier ;
- à recourir, si besoin est, à la procédure d'expropriation et à demander au commissaire de la République de prescrire l'enquête préalable à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de poser sa candidature en vue de la conclusion d'un contrat rural.

Concours de la Direction Départementale de l'Agriculture

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de s'assurer le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture pour un contrat rural. Elle propose que soit confiée au service du Génie Rural des Eaux et des Forêts, une mission de conduite d'opération telle que définie par les arrêtés interministériels des 29 Juin 1973 et 26 Juin 1976.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- 1) demande à M. le Ministre de l'Agriculture de bien vouloir autoriser le service du Génie Rural des Eaux et des Forêts de Seine et Marne à exercer pour le compte de la commune la fonction de conduite d'opération pour un contrat rural.
- 2) précise que cette mission comportera, dans le cadre de l'arrêté du 23 Juin 1976 les tâches suivantes :
 - assistance pour l'établissement du programme d'investissement ;
 - aide pour la constitution des dossiers réglementaires ;
 - assistance pour les mesures nécessaires à la dévolution et au lancement des travaux ;
 - représentation dans les relations avec le maître d'œuvre, contrôle de l'action de ce dernier et du déroulement général des travaux ;
 - assistance dans le règlement des comptes et des litiges ainsi que dans le prononcé de la réception des ouvrages.
- 3) fixe au taux de 1,3 % les redevances hors taxes à verser au service du Génie Rural des Eaux et des Forêts, ces sommes étant versées au Trésor Public sur réquisition de M. le Trésorier Payeur Général après émission des titres de perception dressés par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
- 4) précise que les frais de déplacements des agents du service du Génie Rural des Eaux et des Forêts seront remboursés conformément à l'arrêté interministériel du 12 décembre 1952, pris en application de l'Ordonnance du 17 mai 1945 ;

5) décide que les ressources nécessaires au règlement des sommes dues au Trésor seront créées en même temps que celles nécessaires à l'exécution des travaux eux-mêmes.

Décision prise à l'unanimité.

DESTRUCTION DE CHARDONS

Arrêté préfectoral du 15/02/1982

Arrêté municipal du 21/08/1987

La destruction des chardons est obligatoire.

Les propriétaires ou occupants des terres infestées, à quelque titre que ce soit, sont tenus de procéder à la destruction des chardons.

ELAGAGE

Le Conseil Municipal décide de demander aux propriétaires l'élagage des haies ou des branches des arbres débordant sur le domaine communal.

STATION DE POMPAGE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant relatif à l'assurance de la station de pompage.

INFORMATIONS

- **Subvention d'allègement de la charge d'assainissement** au titre de l'exercice 1985 allouée par le Conseil Général = 30.252 Frs.

- **Fonds spécial d'aide aux communes** - La subvention accordée par le bureau du Conseil Général (dans sa séance du 1er juillet 1987) pour l'année scolaire 1986/1987 s'élève 24.000 Frs. (suite à notre demande : délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 1987 pour des travaux de réfection à la cour de l'école).

- **Subvention du Conseil Général de 7.200 Frs** pour la remise en état des rues Max Lafon et E. Parquet, à la suite du dégel de 1987 (décision prise lors de la réunion de bureau du Conseil Général du 20 Juillet 1987) (Devis de 24.000 Frs).

- **Paiement de la prime pour épuration** - par l'Agence Financière de Bassin Seine Normandie : 5.677 Frs le 24 Juin 1987 - (En 1986 = 5.615 Frs - En 1985 = 5.308 Frs - En 1984 = 5.034 Frs)

La prime est proportionnelle à la pollution éliminée par le dispositif d'épuration, en fonction de sa charge et de son efficacité.

La surprime a été supprimée en 1984. Mais les critères qui étaient pris en compte dans la décision d'attribution de la surprime, en particulier, la production de boues et la consommation en énergie électrique ont été intégrés dans l'estimation de prime pour épuration elle-même.

- **Remise en état du chemin d'accès à la station de pompage** (suite aux travaux de réalimentation en eau potable) (travaux financés sur le compte : réalimentation en eau potable) Facture identique au devis.

Décaissement pour accès 150 m³ x 45 Frs = 6.750 F. H.T.
Fourniture et mise en œuvre de pierres cassées 150 m³ x 140 Frs = 21.000 F. H.T.
Montant H.T. 27.750 F. H.T.
T.V.A. 18,60 % 5.161,50 F. H.T.
Montant T.T.C. 32.911,50 F.

- **Aide sociale** - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement

- 1987 = 25.198,68 Frs acompte

- 1986 = 8.852,41 Frs solde

34.051,09 Frs

- **Participation au syndicat intercommunal de la Vallée Javot**

Remboursement d'emprunts

(430.200) 1ère année = 7.520 Frs.

(120.000) 2ème année = 2.126,69 Frs.

(385.600) 2ème année = 6.833,76 Frs

Frais de fonctionnement = 250 Frs

16.730,45 Frs

- **Coût du taxi 1986**

Recettes = 5.973,10 Frs

Dépenses = 20.207,10 Frs

Déficit = 14.234 Frs

En 1985 déficit de 13.517 Frs

En 1984 déficit de 12.946,40 Frs

Le taxi rend un très grand service aux personnes qui n'ont pas de véhicule.

- **Collège "Rosa Bonheur" de Le Chatelet en Brie**

Année scolaire 1986/1987 = 44.425 Frs

Remboursement Enfants Heureux = 13.727,50 Frs

30.697,50 Frs

- **Peintures école** - Coût 43.822,70 Frs (facture identique au devis)

Travaux réalisés par l'entreprise MILAN 9, halage de l'Yonne 77130 Monterau

Ecole

Saillies de toit 4.250 Frs

Croisées - Baies 7.600 Frs

Bandeaux crépi 2.250 Frs

Parties métalliques 450 Frs 14.550 Frs

Logement instituteur

Saillies de toit 4.750 Frs

Croisées - Portes 6.650 Frs

Volets bois 2 vantaux 7.400 Frs

Bandeaux crépi 3.600 Frs 22.400 Frs

H.T. 36.950 Frs

T.V.A. 18,60 % 6.872,70 Frs

T.T.C. 43.822,70 Frs

14 JUILLET 1987

Feu d'artifice 5.150 Frs

+ Facture - Feux de bengale

670,08 Frs

- **Bons des anciens** ont été versés comme d'habitude à l'occasion du 14 Juillet 100 Frs par couple (34 bons)

- **Classe de mer - coût** - 14 jours à Brigneau du 9 au 23 Juin 1987 sous la responsabilité de M. PETIT Claude, directeur d'école.

Coût par personne = 205 Frs par jour - 16 élèves + Directeur Valence + 1 animatrice de la F.O.C.E.L. = 18 personnes.

18 personnes x 14 jours x 205 Frs = 51.660 Frs

+ transport enfants Valence/Paris

aller-retour-car = 1.800 Frs

53.460 Frs

Remboursement

4 enfants des Enfants heureux x 2.870 = 11.480 Frs

Parents - 9 enfants x 600 Frs = 5.400 Frs

1 famille 3 enfants = 1.200 Frs

Bénéfice soirée B. Hembert = 18.909 Frs

Bénéfice fête communale = 5.000 Frs

Subvention Conseil Général = 2.500 Frs

44.489 Frs

53.460 Frs - 44.489 Frs = 8.971 coût réel pris sur budget communal

Coût réel des classes de mer, c'est-à-dire la somme prise sur le budget communal est de 8.971 Frs.

Notre effort pour aider à financer les classes de découverte fut valable puisque la soirée "Bertrand HEMBERT" organisée à cet effet a rapporté : 18.909 Frs, la moitié du bénéfice de la fête communale (5.000 Frs) a été attribuée aux classes de mer (l'autre moitié servira au Noël des enfants).

Nous faisons au mieux pour défendre les intérêts communaux et tenons à remercier ceux qui nous ont aidés et ceux qui ont fait preuve de générosité lors de ces différentes manifestations.

Ce séjour ayant été très bénéfique, le Conseil Municipal est d'accord pour envoyer, à nouveau, les élèves en classe de découverte - neige ou mer - l'année prochaine.

- **Analyse d'eau** - par le centre départemental de lutte contre la pollution

- station de pompage A : eau de bonne qualité

- station de pompage B : eau présentant des traces de fer, de bonne qualité bactériologique.

- **Horaire taxi collectif - VALENCE - MONTEREAU - VALENCE**

- le mercredi : départ mairie 13 H 30 - retour 16 H

En cas de 2ème voyage 17 H

- le samedi : départ mairie 8 H - retour 10 h

En cas de 2ème voyage 10 H 30

- **Horaire car MELUN VALENCE**

- le mercredi : départ Valence 8 H 50 - Retour 11 H 42

- le samedi : départ Valence 8 H 50 - Retour 11 H 42

« **Course cycliste** le 4 Septembre 1987 organisée par le Vélo Club de Fontainebleau.

- **Caravane publicitaire** lundi 19 octobre 1987 ou mardi 20 octobre, dans le cadre de la Quinzaine commerciale de MONTEREAU.

- **Rallye intercommunal** - Dimanche 13 Septembre 1987 - s'adresser à M. J. BLANQUET - 64.31.80.21.

- **Soirée dansante du 26 Septembre** au profit des classes de découverte des enfants (organisée par la coopérative scolaire).

Quelques détails sont mis au point pour l'organisation de cette soirée avec l'orchestre B. HEMBERT dans la salle polyvalente. Les tables pourront être réservées en téléphonant à Mme BERMOND 64.31.80.71 ou à Mme JACQUET Christiane 64.31.84.61.

Tous les habitants sont invités à y participer ainsi que les amis des amis.

- **Concours des maisons fleuries** - remise des prix : Dimanche 25 octobre 11 heures à la mairie.

COMPTE RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 26 Juin 1987 - 10 h - Préfecture : Autoroute A5, avec M. le Préfet Commissaire de la République et tous les maires des communes intéressées ; Direction Départementale de l'Équipement.

- le 27 Juin 1987 - R.V. pour exposition de peintures
- R.V. pour contrat rural

- le 30 Juin 1987 - 9 H 30 étude de Me CHAVANE 162 bd Magenta Paris
achat du presbytère : signature avec M. BACQUET percepteur à Le Chatelet en Brie.

VACANCES

- le 5 Août 1987 - Melun : Cadastre Impôts
Melun : D.D.A. Contrat Rural

- le 7 Août 1987 - Melun : Centre Incendie

- le 8 Août 1987 - R.V. avec la Présidente du C.A.M.S. pour notre exposition de peintures.

- le 11 Août 1987 - R.V. pour P.O.S.

- le 19 Août 1987 - R.V. E.D.F. et Ent. Industrielle : remise en état chemin au dessus de la rue creuse.

- le 24 Août 1987 - Réunion D.D.A. Adjoint : Contrat rural

- le 27 Août 1987 - Impôts

Réunion de Conseil

26 Octobre 1987

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAU-DENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD et M. GARDIEN J.P. ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 31 Août 1987, celui-ci est adopté.

APPROBATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE VALENCE EN BRIE

Le Conseil Municipal,
VU, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.3.1., R.123.12 et R.123.14 ;
VU, la délibération du Conseil Municipal de Valence en Brie en date du 13 Février 1984 décidant la poursuite de l'élaboration du plan d'occupation des sols ;
VU, l'arrêté municipal du 18 Juin 1984 décidant la mise en œuvre du plan d'occupation des sols ;
VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Novembre 1984 arrêtant le projet de plan d'occupation des sols ;
VU, l'arrêté du 11 Juin 1985 rendant public le plan d'occupation des sols ;
VU, l'arrêté du 20 Janvier 1987 prescrivant la mise à l'enquête publique du plan d'occupation des sols du 3 Mars 1987 au 3 Avril 1987 inclus ;
VU, le rapport du commissaire-enquêteur en date du 20 Avril 1987 ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan d'occupation des sols ;

Considérant que le plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.123.12 du code de l'urbanisme ;
Entendu l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver le plan d'occupation des sols tel qu'il est annexé à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

Dit que, conformément à l'article R.123.14 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des sols approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Valence en Brie ainsi qu'à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ci-dessus ;

Dit que la présente délibération accompagnée d'un dossier

de P.O.S. complet et authentifié sera transmise au Commissaire de la République du Département de Seine et Marne - Bureau de l'arrondissement de MELUN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC avec l'entreprise BORNHAUSER MOLINARI - 816 E Avenue Montaigne 77190 DAMMARIÈRE LES LYS.

- 1 visite annuelle et 2 passages -

Visite au cours du mois d'octobre	
Passages au cours des mois de décembre et février	
Montant forfaitaire annuel	3.080,00 Frs
T.V.A. 18,6 %	572,88 Frs
Total T.T.C.	3.652,88 Frs

Le montant du contrat rénumère le salaire de l'équipe spécialisée munie d'un véhicule, au cours des 3 interventions.

Les travaux étant rémunérés par le bordereau de prix.

Contrat conclu pour une durée d'une année. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction, par période d'un an, si aucune des parties ne l'a dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception, 4 mois au moins avant la date d'expiration.

FONDS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide que les fonds scolaires des établissements d'enseignement public pour l'année 1986/87 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires 10 Frs par élève et par an x 35 élèves = 350 Francs.

INFORMATIONS

- Remise en état rue E. Parquet (une partie)

Fourniture, transport, mise en œuvre en reprofilage de matériaux enrobés BB/06 après nettoyage de la chaussée existant et mise en œuvre d'une couche d'accrochage	54.497,30 Frs
Remise à niveau de regard de visite	1.740,00 Frs
Remise à niveau de grille	1.040,00 Frs
Total H.T.	57.277,30 Frs
T.V.A. 18,60 %	10.653,58 Frs
Total T.T.C.	67.930,88 Frs

- 2 subventions du Conseil Général 1 de 25.600 Frs
1 de 7.200 Frs
32.800 Frs

Reste à la charge de la commune = 35.130,88 Frs

- La T.V.A. qui sera récupérée

(La facture est inférieure au devis qui était de 83.684,16 Frs)

Travaux effectués par l'entreprise J. LEFEBVRE - Agence S et M Sud C.D. 124 - Route de Montereau - 77130 Cannes Ecluses

CHAUFFAGE ELECTRIQUE SALLE POLYVALENTE par panneaux radiants type AZTEC

- Mise hors tension de la pompe à chaleur existante	360,00 Frs
- Reprise d'alimentation depuis TGBT existant	590,40 Frs
- Armoire de protection MERLIN GERIN pour alimentation 25 KW avec : 1 disjoncteur différentiel 6 disjoncteurs C 32 N Borniers - Cablages - 3 contacteurs L'ensemble	6.575,00 Frs
- Distribution par câblage U 1000 RO 2 V en grenier	6.363,65 Frs
- Fourniture et pose de 36 panneaux radiants AZTEC 700 W (SIDEAL THERMICS) - 36 x 1.686 Frs	58.608,00 Frs
- Régulation en 3 zones avec sondes d'ambiance et commande automatique et manuelle	5.749,00
- Modification des ventilations et gaines extractions	4.058,00 Frs
Ensemble H.T.	82.204,05 Frs
T.V.A. 18,60 %	15.289,95 Frs
Total T.T.C.	97.494,00 Frs

SOIREE DANSANTE AU PROFIT DES CLASSES DE NEIGE DES ENFANTS LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1987

Mme le Maire remercie :

- les organisateurs de la soirée dansante du 26 septembre ; en particulier Mme BERMOND, Robert ROUSSEAU, Mme JACQUET, M. PETIT, M. PARE, Melle LYET
- les nombreux participants et
- les personnes empêchées qui ont fait preuve de générosité.

Ce fut un succès... et le bilan positif (le bénéfice : 14.462 Frs)

- En 1988, la soirée est fixée au 24 Septembre.

RENTREE SCOLAIRE 1987/1988

s'est effectuée dans de bonnes conditions. Merci à nos dévoués enseignants M. PETIT Directeur et Mme PETIT - Melle GUILLOT institutrices.

PISCINE

La piscine a repris pour les élèves du cours préparatoire au cours moyen 2ème année au bassin de Grandpuits le vendredi de 10H20 à 11 Heures - séance de 40 minutes.

- Mme REDON donne lecture d'une lettre de M. RYSCHBOCH, inspecteur départemental de l'éducation nationale au sujet du Valençois N° 13. M. l'inspecteur a apprécié la participation des élèves à la vie collective.

KARATE POUR TOUS (hommes - femmes - enfants)

avec un professeur diplômé d'Etat Frédéric CID ceinture noire 1ère dan.

Cours chaque mercredi de 17H45 à 19H15 à la salle polyvalente.

Les renseignements peuvent être demandés auprès de M. CID.

COURS DE DANSE (avec Mme Annick JUSSEAUME)

- 4 à 5 ans -	Lundi 17H30 à 18H15
- 6 à 8 ans -	Mardi 18 H à 19 H
- 9 à 12 ans -	Mercredi 14 H à 15 H 30
- 13 à 15 ans -	Mercredi 15 H 45 à 17 H 15

Adolescents -	Lundi 20H45 à 21H45
Relaxation -	Lundi 20 H à 20H45
Gymtonic -	Mercredi 20H30 à 21H30
Danse folklorique -	Mercredi 10H à 12 H

Pour tous renseignements téléphoner au 64.31.84.92 - Mme Annick JUSSEAUME ou à la Présidente Mme Nadeige LECORCHE Tél. : 64.31.83.49.

TENNIS DE TABLE

- Mardi et Jeudi de 20H30 à 22H30

Renseignements : téléphoner au président M. ROBERT Georges 64.31.82.83

FOOTBALL CLUB DE VALENCE

- Président : M. PARET Joseph
Renseignements tél. : 64.31.86.71

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 2 Septembre 1987 - Commission des impôts avec Mme FAU, contrôleur

- le 7 Septembre 1987 - MELUN - Préfecture avec M. SEGUIN, ministre des Affaires Sociales et de l'emploi - M. le Préfet, Commissaire de la République - M. SERAMY, Président du Conseil Général - les parlementaires et les élus : les P.I.L. (programme d'insertion locale)

- les 12-13
14 Septembre 1987 - Valence - 1er salon d'Arts Plastiques avec M. SERAMY, Président du Conseil Général - M. ROTH sous-préfet, M. VIEN député, M. LE GUEN conseiller général.

Merci à l'entreprise G.T.M. (Grands Travaux de Marseille) qui a parrainé cette exposition qui ne coûte rien à la commune et à Mme Anne ROCHAIX présidente du Club Artistique Motif

et Synthèse (C.A.M.S.) qui l'a organisée. Merci à tous nos parlementaires qui ont fait "don" de médailles. 10 prix ont été attribués. Le 1er prix a été décerné à Mme Colette BINET - DUBAN à Valence. Le jeune Laurent WYSOCKA de Valence a également été récompensé.

- le 13 Septembre 1987 - Rallye intercommunal - Merci à M. J. BLANQUET, organisateur pour Valence avec 35 participants - 2 coupes ont été remportées - nous arrivons 1er des marcheurs et 3ème au classement général.
- le 17 Septembre 1987 - Le Chatelet en Brie - Amicale des Maires
- le 1er Octobre 1987 - Commission des travaux : chauffage salle avec l'ingénieur de l'entreprise HOSPITAL de MELUN ;
- le 5 Octobre 1987 - Commission élections prud'homales : révision de la liste électorale
- le 6 Octobre 1987 - NANGIS - D.D.E. "Signalisation"
- le 9 Octobre 1987 - Le Chatelet en Brie - Arrivée du gaz naturel
- le 10 Octobre 1987 - Le Mée sur Seine - Congrès des Maires de Seine et Marne avec M. le Préfet, Commissaire de la République - M. SERAMY Président du Conseil Général - les parlementaires et les élus + déjeuner

- le 17 Octobre 1987 - Opération ramassage de textiles : un grand merci à tous ceux et celles qui se sont dévoués pour la réussite de cette journée de la récupération.
 - le 18 Octobre 1987 - Sivry - Pose de la 1ère pierre du nouveau groupe scolaire
 - le 22 Octobre 1987 - Problème de drainage de M. BONLIEU avec D.D.E. - D.D.A. Sté des Eaux - Chambre d'Agriculture - Syndicat de drainage
 - le 23 Octobre 1987 - MELUN - Cabinet de M. le Préfet : Autoroute A 5 - Circulation routière.
- Attention aux contrôles sur la R.N. 105 - poids lourds et voitures particulières - mesures prises suite à l'accident de Le Chatelet en Brie.*
- le 25 Octobre 1987 - Remise des prix du concours des maisons fleuries - Le 1er prix a été attribué à Mme BULLOT - Les autres prix ont été décernés à MMmes JOZON, CLEROUIN, DEFFAND, GILET, COUTURIER, QUEUDOT, PARQUET, DARON, REGNIER, BOITEL, BILLARD, JAQUET Ch., FALET, VERLOT, HERAULT, GARPIEL
- Le Comité départemental du tourisme a retenu pour concourir au niveau départemental et par ordre alphabétique : M. et Mme BULLOT - M. et Mme COUTURIER - M. et Mme DELIMBEUF - Mr et Mme GILET - Mme JOZON - M. et Mme LECLERC

Réunion de Conseil

10 Décembre 1987
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etait absente et excusée : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 26 Octobre 1987, celui-ci est adopté.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1987

en présence de M. BACQUET, percepteur à Le Chatelet en Brie

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communale et extra communale des finances le jeudi 4 décembre 1987.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire 1987 par Mme GRIMOIN secrétaire, en accepte les résultats à la majorité des voix : Pour : 8 - Abstentions : 2

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de : 2.004.257 Francs.

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de : 2.039.779 Francs.

TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1988

Différents tarifs à partir du 1er janvier 1988

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

• Bulletin municipal d'information "LE VALENÇOIS" qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village (secteur libre).

	En 1987 (comme en 1986)	En 1988
1/8 de page	200 Frs	220 Frs
1/4 de page	400 Frs	440 Frs
1/2 de page	800 Frs	880 Frs
1 page	1.400 Frs	1.600 Frs

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du trésor public. La publicité nous permet de le financer. Il ne coûte rien à la commune. Merci aux annonceurs.

Salle polyvalente (secteur libre)

• Personnes ou sociétés extérieures à la commune : + 4 %
En 1987 : 1.770 Frs.
En 1988 : + 4 % = 70,80 F = 1.840,80 F arrondi à 1.850 Frs

Un contrat de mise en disposition doit être signé à chaque location.

• Personnes de la commune : + 4 %
En 1987 : 885 Frs

En 1988 : + 35,40 F = 920,40 F arrondi à 925 Frs
Un contrat de mise à disposition doit être signé à chaque location.

• Entrée de la salle (Location réservée aux habitants de Valence) + 4 %

En 1987 : 180 Frs

En 1988 : + 7,20 F = 187,20 F arrondi à 190 Frs

• Participation à la consommation d'électricité demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente :

En 1987 : 250 Frs

En 1988 : 275 Frs

• Location salle pour le karaté :

En 1987 : 650 Frs

En 1988 : 700 Frs

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation d'électricité de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est de plus en plus importante - ce sont tous les contribuables qui paient).

• Terrasse Mr IMBAULT : + 4 %

En 1987 : 340 Frs

En 1988 : + 13,60 = 353,60 F arrondi à 355 Frs

Indemnités de vêtements et de chaussures allouées aux 2 employés communaux pour l'année 1987

En 1986 : 174,80 Frs

En 1987 : 174,80 Frs inchangé

par application de l'arrêté interministériel du 31.12.1985 - J.O. des 13 et 14 Janvier 1986.

Concessions cimetièr (libre) Doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale : + 4 %

- Perpétuelles

En 1987 : 1.071 Frs - En 1988 : + 42,80 F = 1.113,80 F arrondi à 1.113 Frs : 3 = 371 Frs

- Cinquantenaires

En 1987 : 555 Frs - En 1988 : + 22,20 F = 577,20 F arrondi à 579 Francs : 3 = 193 Frs

- Trentenaires

En 1987 : 384 Frs - En 1988 : + 15,36 F = 399,36 F arrondi à 399 Frs : 3 = 133 Frs

Tickets de taxi et garantie de recettes

seront fixés ultérieurement (l'augmentation autorisée n'étant pas connue à ce jour)

Tarifs fixés au 1er Juin 1987 : Ticket taxi : 5 frs

Garantie de recettes : 53,65 Frs

SUBVENTIONS 1987

V.A.L.C. 1.740 Francs

Club M. VINCENT 635 Frs

ont été allouées lors de la réunion du conseil municipal du 6 Mai 1987 (Valençois N° 13)

Le conseil municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1987.

Boule Joyeuse : En 1986 : 605 Frs - En 1987 : + 5 % = 635,25 Frs arrondi à 635 Francs

ROULEZ... Le service est assuré.

EXEMPLE: **779** FTTC

par semestre pour une 205 GR 4 cv. en Tous Risques

ASSURANCE AUTO SELECTION: le tarif des meilleures mutuelles, les services de l'agent GAMF en plus!

Cotisation au 1^{er} Avril 87 pour un salarié, un artisan ou un fonctionnaire, bonus 50% zone 3 - Tarif réservé aux conducteurs satisfaisant aux conditions d'acceptation du contrat sélection.

Jean-François SAVIER AGENT GAMF
3, rue de la Poterne - 77130 MONTEREAU
Tél. : 64.32.07.04



"SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie
TÉL.: 431-83-62

Anciens combattants : idem 635 Francs

Art et culture de la danse : idem 635 Francs

Club sportif :

En 1986 = 3.045 Frs

En 1987 ± 5 % (152,25 F) = 3.197,35 arrondi à 3.200

Frs

C.S.V. Section tennis de table 1/3 = 1.070 Francs

C.S.V. Section football 2/3 = 2.130 Francs

(les 2 associations C.S.V. et F.C.V. s'étant regroupées en une seule association : C.S.V.).

F.O.C.E.L. - Union Départementale des Sapeurs Pompiers - Donneurs de sang de Melun - S.P.A. Fontainebleau - Mutuelle du Personnel des collectivités locales - Croix Rouge Française - Secours Populaire Français - Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés de Seine et Marne - Association des Paralysés de France.

En 1986 : 75 Frs - En 1987 : 80 Frs

BONS DES ANCIENS

En 1987 : 100 Frs - En 1988 : 105 Frs

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE NEIGE

(à Bernex, Haute Savoie) - 14 jours - du 20 janvier (au soir) au 4 février 1988 (au matin) - CE2 - CMI - CM2

Le conseil municipal décide de demander au conseil général le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte (2.500 frs en 1987)

- fixe la participation des parents :

- 1 enfant = 600 Frs

- 2ème enfant = 1.000 Frs

(même tarif que les classes de mer en 1987)

Le coût réel pour un enfant est de 209,50 par jour x 14 = 2.933 Frs

BONS DES ANCIENS

Comme chaque année, les bons des anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de + de 70 ans ayant leur habitation principale à Valence (47 bons).

REPAS DES ANCIENS - est fixé au dimanche 7 février 1988

PRESENTATION DES VOEUX le dimanche 10 Janvier 1988

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le conseil municipal autorise Mme le maire à encaisser un chèque d'un montant de 1.956,90 Frs reçu de la SAMDA le 14 novembre 1987 (Crédit Agricole du 5 novembre 1987 n° 1328397) remboursement du miroir placé au carrefour RN 105 et CD 107 - Sinistre du 19 Mars 1987

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE VILLASUR

Le conseil municipal autorise Mme le Maire :

- à signer l'avenant au contrat d'assurance VILLASUR pour étendre les garanties à notre nouveau bâtiment communal (ancien presbytère)
- à régler la somme de 508,30 Frs pour la période du 30 Juin au 1er Janvier 1988.

ECOLE - ACHAT POLYCOPIEUR (l'ancien avait 20 ans)

Le conseil municipal autorise le maire à régler la facture du photocopieur sur la section investissement 1.139 Frs T.T.C. et ce, pour pouvoir récupérer la T.V.A. (178,60 Frs).

VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - REFECTION Rue M. LAFON

Devis estimatif : 125.000 H.T. - 148.250 T.T.C. arrondi à 150.000 Frs.

Le conseil municipal sollicite à cet effet du Conseil Général l'inscription de cette opération au programme subventionné de voirie communale 1988.

Le complément de financement de la dépense sera assuré sur fonds libres ou par emprunt auprès de Caisse d'Epargne.

Demande que la subvention soit versée en une fois.

INFORMATIONS

Réalimentation en eau potable

- Etat général des dépenses.

LOT CANALISATIONS

- Sté des Eaux de MELUN 487.515,73 Frs

- Ligne pilote 29.325,00 Frs

- Honoraires 34.990,00 Frs

551.830,73 Frs

LOT STATION DE POMPAGE

- B.M.M. 194.287,70 Frs

- SOMELEC 99.950,00 Frs

- LECLERC 112.248,00 Frs

- PEPIN 27.750,00 Frs

- Honoraires 19.334,00 Frs

453.569,70 Frs

TOTAL GENERAL H.T. y compris honoraires :
1.005.400,40 Frs

ETAT DES SUBVENTIONS en fonction des dépenses réelles

- Programme régional 382.653,00 Frs

Brie et Bords de SEINE (45 % de 850.340 F)

- Subvention de l'Agence de Bassin Seine

Normandie versée par le département

(30 % sur le montant H.T. des travaux)

Montant total des dépenses

1.005.400 F H.T. 301.620,00 Frs

- Subvention de l'Etat (programme complémentaire 1986) (25 % sur le montant H.T. des travaux - 0,25

(1.005.400 F - 850.350 F) 38.765,00 Frs

Autofinancement et emprunt 723.038,00 Frs

282.362,40 Frs

Montant total H.T. 1.005.400,40 Frs

TVA récupérable 187.004,47 Frs

Montant total TTC 1.192.404,87 Frs

- Remarque : au titre du programme 1986, le département va verser à la commune une subvention de 2.418,94 F/an pendant 30 ans.

- Prévisions : 1.200.000 Frs H.T.

- Coût réel : 1.005.400,40 Frs

En moins : 194.599,60 Frs

- Subventions 723.038,00 Frs (72 %)

- Budget communal 282.362,40 Frs

- Emprunt 160.000 Frs

- Autofinancement 122.362,40 Frs

- La subvention exceptionnelle demandée à l'Etat n'a pas été obtenue en raison de différents concours financiers dont nous avons bénéficiés.

- Les 5 forages n'ont rien coûté à la commune - pris en charge par le Département.

MUSIQUE A L'ECOLE - par A.D.A.C. 19, rue du Port 77770 CHARTRETTES

Intervenant : M. Bruno GINER - Temps donné 2 Heures

Coût annuel horaire 4.500 Frs

Forfait déplacement 1.050 Frs

Soit annuellement 4.500 Frs x 2 h = 9.000 Frs

déplacement 1.050 Frs

10.050 Frs

soit au mois $\frac{10.050 \text{ Frs}}{10} = 1.005 \text{ Frs}$

SYNDICAT DU COLLEGE ROSA BONHEUR A LE CHATELET EN BRIE

Participation année 1987/1988

Frais de fonctionnement

44,50 Frs x 495 habitants 22.027,50 Frs

722,50 Frs x 32 élèves 23.120,00 Frs

45.147,50 Frs

Remboursement E.H.

17 élèves x 722,50 Frs 12.282,50 Frs

32.865,00 Frs

TRANSPORTS SCOLAIRES VALENCE - MONTEREAU - ouverts au public (arrêté de M. le Préfet, Commissaire de la République du 26 Novembre 1987)

- Se renseigner au secrétariat de mairie

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

- Station pompage A -

Eau refermant un taux de nitrates au dessus de la

normale autorisée ; ce qui la fait interdire pour les nourissons et les femmes enceintes. Elle est de composition bactériologique satisfaisante.

- Station pompage B -

Eau ferrugineuse, de bonne qualité bactériologique

- Ecole -

Eau de bonne qualité

DASSMA 77

Mise en place d'un service d'écoute téléphonique anonyme - parents - enfants E.T.A.P.E. Tél. : 64.39.29.29 (tous les jours de 17 à 22 heures sauf le dimanche).

Mme le maire donne lecture du courrier reçu.

But : éviter que la non-communication, l'isolement, l'inquiétude ne se transforment en des situations dramatiques.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX - Carrefour de la Libération 77300 Fontainebleau Tél. : 64.22.42.23

Mme le maire donne lecture du courrier du 21 novembre 1987 reçu du Directeur de la S.P.A.

Il y a en Seine et Marne 2 centres d'hébergement fourrière pour recevoir chiens et chats et autres animaux. Ils assurent captures, ramassages, déchatisations à la demande avec les véhicules au sigle S.P.A. 77 (de couleur claire). En outre, ils sont habilités par la D.S.V. à héberger et à assurer un contrôle des chiens et chats mordeurs ; à délivrer les certificats mordeurs ; à prendre les animaux dit de domaine dont les propriétaires sont : expulsés - décédés à l'hôpital - maison de retraite.

Tous ces services sont gratuits, les prestations étant payées aux fourrières par le département.

RAMASSAGE DES TEXTILES LE 17 OCTOBRE 1987

Lettre de remerciements de l'Association des Paralysés de France.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

29 octobre 1987 - PARIS Congrès des maires au Palais des Congrès

30 octobre 1987 - Contrat rural avec délégués du Conseil Général

2 novembre 1987 - 14H30 - P.O.S. avec D.D.E. - 17 h inventaire communal avec D.D.A.

5 novembre 1987 - Syndicat électrification

11 novembre 1987 - Cérémonie au monument aux morts avec "Anciens combattants" et l'Union Musicale Montereilaise (25 musiciens) + repas

13 novembre 1987 - Réunion C.S.V. section football

16 novembre 1987 - 15 H - Réunion "Impôts Fonciers"

- 20H30 - Assemblée Générale "Art et Culture de la Danse"

23 novembre 1987 - Fontaine le Port - Amicale des Maires

- 24 novembre 1987 - Réunion à l'école "classe de neige" avec le Directeur M. PETIT et les parents
- 25 novembre 1987 - Réunion pour le "Valençois"
- 30 novembre 1987 - Rendez-vous avec E.D.F. Montereau et Entreprise SOBECA suite à des travaux sur la RN 105
- 1er décembre 1987 - Rendez-vous P.O.S.
- 2 décembre 1987 - 17H30 - Réunion avec D.D.E. - RN 105
- 20H30 - Le Chatelet en Brie
- Syndicat collège Rosa Bonheur

- 3 décembre 1987 - Rendez-vous P.O.S.
- Commission finances communale et extra communale : budget supplémentaire
- 4 décembre 1987 - Commission sociale
- 7 décembre 1987 - Commission liste électorale
- 8 décembre 1987 - 18 H - Rendez-vous problème de drainages

Mme REDON souhaite à ses collègues de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

VILLE DE MONTEREAU
RADIO-TAXI
Patrice MÉRIEL



12, boulevard Diderot, 77130 MONTEREAU
Tél. (16-1) 64-32-47-67 et sur rendez-vous

Toutes distances — Gares — Hôpitaux
Cliniques — Aéroports — Rééducations

R.M. 334.889.423 - R.M. 77-2 Code APE 69.23 2884 - ImpLyMont - 2.87

COPRAGIM
FRANÇOIS BAPT



13, place
du Marché au Blé
77130
MONTEREAU
432.70.42

CONSEIL
IMMOBILIER

plein ciel
DES PAPIERS PLEINS D'IDÉES

Librairie - Papeterie
ETS CHAMBON S.A.
au capital de 250.000 F
8, rue du Docteur-Arthur-Petit
77130 MONTEREAU
Tél. : 64.32.08.27

S.A.R.L. TRANSPORTS
JACQUET

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Téléscopique
Plateau Ridelles

TÉL. : 431 82-91
(Lignes groupées)

13, Rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE

TOUT POUR LA PECHE
NATURALISATION
AQUARIOPHILIE



Michel PLOU
6, rue Danielle Casanova
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77 R. C. 75 A 196

Compte rendu d'activités depuis le N° 13

- JUIN

- 27 - 10 h. R.V. avec Mme Anne ROCHAIX pour l'exposition de peintures de septembre.

11 h. R.V. avec M. DONNADIEU, architecte pour notre contrat rural.

- 30 - PARIS - Etude de Me CHAVANNE, notaire - 162; boulevard Magenta pour signature de l'achat de l'ancien presbytère avec M. BEAUMONT de MONY, Président de l'Association Immobilière de Seine et Marne

- JUILLET

- 1er - Commission entretien - Peintures extérieures de l'école.

VACANCES

- AOÛT

- 5 - MELUN - Cadastre : impôts D.D.A. : projet de contrat rural

- 7 - MELUN - Centre d'incendie : contrat rural.

- 8 - R.V. avec la Présidente du C.A.M.S. pour notre exposition de peintures

- 11 - R.V. pour P.O.S. avec un lotisseur

- 19 - R.V. avec E.D.F. et l'entreprise industrielle : remise en état du chemin de la rue Creuse

- 24 - Contrat rural avec D.D.A. et Adjoints + M. LEROY du Conseil Général

- 27 - Impôts

- 31 Août - Réunion Conseil

- SEPTEMBRE

- 2 - Commission des impôts

- 7 - Préfecture MELUN - Réunion avec M. SEGUIN, ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi ; M. le Préfet, Commissaire de la République ; Messieurs les Sénateurs, les Députés et les Maires de Seine et Marne : les P.I.L.

- 12 - 1ère exposition de peintures - Vernissage avec M. SERAMY, Président du Conseil Général ; M. ROTH, Sous-Préfet, chargé de mission

de M. le Préfet, Commissaire de la République ; M. VIVIEN, député ; M. LE GUEN, Conseiller Général

- 13 - Les ECRENES - Rallye intercommunal

- 15 - MELUN - Tribunal : Affaire FROSIO

- 17 - 20H30 - Le Chatelet en Brie Amicale des Maires

- 18 - MELUN - D.D.A.

- 26 - Soirée Bertrand Hembert pour aider à financer les classes de neige

- OCTOBRE

- 1er - Salle polyvalente : chauffage avec ingénieur

- 5 - Commission élections prud'homales : révision liste électorale

- 6 - NANGIS - D.D.E. Réunion information : signalisation de jalonnement.

- 9 - Le Chatelet en Brie - Arrivée du gaz naturel : allumage de la flamme

- 10 - Le Meé sur Seine - Congrès des Maires de Seine et Marne - Déjeuner

- 18 - SIVRY - Pose de la 1ère pierre du nouveau groupe scolaire

- 20 - MELUN - Affaire FROSIO Délibéré

- 22 - Drainages - D.D.A. - D.D.E. - Sté des Eaux - Chambre d'Agriculture - Syndicat de drainages

- 23 - MELUN - Préfecture - Cabinet de M. le Préfet - Reçu par M. le Préfet, Commissaire de la République : circulation routière.

- 25 - Remise des prix du concours des Maisons fleuries

- 26 Octobre - Réunion Conseil.

- OCTOBRE

- 29 - PARIS - Palais des Congrès : Congrès des Maires de France

- 30 - Rendez-vous avec le Délégué Conseil Général pour Contrat Rural.

- NOVEMBRE

- 2 - 14H30 - D.D.E. pour P.O.S.
16H30 - D.D.A. Inventaire communal

- 5 - Syndicat électrification

- 11 - Cérémonie au Monument aux Morts. Cimetière. Repas

- 13 - Réunion "Club Sportif de Valence" Section Football

- 16 - 15 H. Impôts fonciers
-20H30 - Assemblée Générale "Art et Culture de la Danse"

- 23 - Fontaine le Port : Amicale des Maires

- 24 - Ecole "Classe de Neige"

- 25 - Le "Valençois"

- 30 - 14H. Rendez-vous avec

- DECEMBRE

E.D.F. et entreprise

Rendez-vous avec M. le Percepteur.

- 1er - Rendez-vous avec D.D.E. : P.O.S.

- 2 - 17H30 R.N. 105 avec ingénieurs D.D.E.

20H30 Le Chatelet en Brie : Collège ROSA BONHEUR

- 3 - Commission Finances

- 4 - Commission Sociale

- 7 - 16H Rendez-vous : problèmes de drainages

- 10 - REUNION CONSEIL

- 12 - Fontaine le Port : Amicale des Maires

- 13 - NOEL des ENFANTS

VACANCES

En 1987 : 135 REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

Les enfants ont la Parole

Tous les élèves qui sont passés dans ma classe se souviennent certainement de cette boîte de bois (fabriquée par l'un d'entre eux) qui servait de "boîte aux lettres" et dans laquelle ils pouvaient glisser leurs "TEXTES LIBRES". On la vidait régulièrement et, après lecture devant toute la classe par leur auteur, on choisissait les meilleurs par un vote à main levée. Ces textes passaient ensuite à l'imprimerie et servaient à confectionner le "Journal de la Coopérative Scolaire".

Cette activité est tombée en désuétude pour de multiples raisons (dont l'une est la place qu'occupe, dans un coin de la classe, le matériel informatique).

Il y a quelques temps, j'ai vidé cette boîte et y ai découvert ces quelques textes. Leur parution dans le Bulletin rappellerasans doute des souvenirs à certains et montrera à ceux qui les ont écrits que leur travail n'a pas été vain.

C. PETIT

MOI !!!

*A l'école, j'écris avec mon stylo.
Je réfléchis avec mon cerveau.
J'écoute le maître avec mes oreilles,
Je suis donc toujours en éveil.
Je reste toujours les yeux ouverts,
Pour ne pas lire les mots à l'envers.
Je ne dois pas ouvrir la bouche,
Pour ne pas avaler les mouches.
Il ne faut pas que j'ai la tête en l'air
Pendant la leçon de grammaire.
Ces quelques lignes en gardant mon sang-froid,
Pour vous dire que cela est tout moi !!!*

Céline Jacquet (CM.1 en 84-85)

OCTOBRE

*Octobre est surnommé le "Vigoureux"
C'est le mois des premières pluies froides
Et c'est pourquoi nos aïeux républicains
L'avaient appelé PLUVIOSE.*

Patricia Bardez (CM.1 en 84-85)

L'HIVER

*L'hiver, on enfle nos pull-overs.
Dans les bois, il y a des cerfs
Près de chez mon grand-père.
Le paysage n'est plus tout vert.
Triste hiver qui nous a coûté cher.*

Chantal Garpiel (CM.1 en 84-85)

L'AUTOMNE

*Mais voici l'automne qui arrive avec le vent qui balaye
les feuilles mortes des arbres.
Elles sont de toutes les couleurs : rouge, rose, jaune, brun.
Mais les feuilles jaunes tombent, c'est une pluie d'or.
Mais les feuilles roses et rouges ressemblent à de beaux
papillons qui volent dans les airs.*

Caroline Paire (CM.2 en 84-85)

SI J'ETAIS MAGICIENNE

*Si j'étais magicienne, je transformerais...
... les gros avions en petits papillons...
... les chapeaux en bels escargots...
... les ballons en citron...
... les feuilles de papier en beaux bouquets...
... le drapeau français en drapeau anglais...
Mais je ne suis pas magicienne...*

Valérie Skirka (CM.1 en 84-85)

INSPECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EDUCATION NATIONALE

FONTAINEBLEAU, le 23.10.87

193, Rue Grande
77305 FONTAINEBLEAU

Tél. : 422-42.33

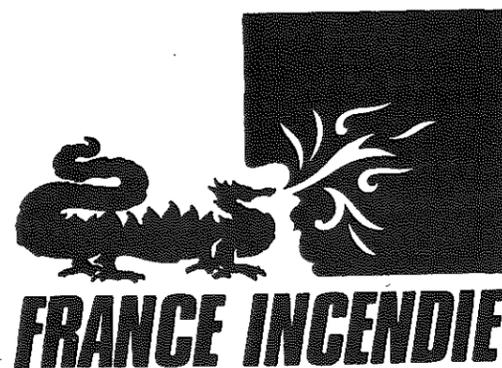
L'Inspecteur Départemental

*Madame le Maire
de Valence*

*J'ai le plaisir d'accuser réception de
votre bulletin municipal, qui m'a permis
d'apprécier la participation des élèves
à cette expression de la vie collective. Je
vous remercie de collaborer ainsi à la
motivation de leur travail, puisque
rédiger, nous le savons bien, est sans doute
la tâche la plus complexe que nous leur
demandons...*

Avec mes sentiments les meilleurs

P. Rivière



**TOUT LE MATÉRIEL INCENDIE
EXTINCTEURS - INSTALLATIONS FIXES**

34, Rue Gay Lussac - Zone Industrielle
94432 CHENNEVIÈRES cedex

Tél. (1) 45.94.54.54 - Télex 231 643 Francin

Usine : OUCQUES [Loir et Cher] Constructeur homologué n° 47

SOS - ENFANTS - PARENTS

Ne soyez plus seuls

E.T.A.P.E. 64.39.29.29

QU'EST CE QU'E.T.A.P.E ? : C'EST UN NUMÉRO DE TELEPHONE QUE VOUS POUVEZ APPELER TOUS LES JOURS (SAUF LE DIMANCHE) DE 17H À 22H.

IL S'AGIT D'UNE ECOUTE TELEPHONIQUE POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS. VOUS POUVEZ L'APPELER SANS INDICHER VOTRE IDENTITE.

POURQUOI FAIRE ?

■ EN TANT QUE PARENTS :

EN CAS D'INQUIÉTUDE, D'EXASPERATION, POUR SES ENFANTS A PROPOS DE MANIFESTATIONS INSUPPORTABLES : REFUS SCOLAIRE, VIOLENCE, FUGUE, ALCOOLISME, DROGUE...

■ EN TANT QU'ENFANTS, ADOLESCENTS :

POUR PARLER DE SES DIFFICULTES PERSONNELLES EN RELATION AVEC SA FAMILLE, L'EXTERIEUR.

■ EN TANT QUE PARTICULIERS :

POUR EXPRIMER SES INQUIÉTUDES,
POUR DEMANDER DES CONSEILS A PROPOS DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

PAR QUI ?

* DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION APPORTENT :

- * UNE ECOUTE ;
- * UNE AIDE A LA REFLEXION ;
- * UN CONSEIL ;
- * UNE INFORMATION-ORIENTATION ;

QUAND ?

TOUS LES JOURS DE 17H À 22H SAUF LE DIMANCHE

N'HESITEZ PAS A NOUS APPELER.
CE SERVICE A ETE MIS EN PLACE POUR VOUS.

un sourire

*Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup
Il enrichit ceux qui le reçoivent
Sans appauvrir ceux qui le donnent
Il ne dure qu'un instant
Mais son souvenir est parfois éternel
Personne n'est assez riche pour s'en passer
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter
Il crée le bonheur au foyer
Il est le signe sensible de l'amitié
Un sourire donne du repos à l'être fatigué
Rend du courage au plus découragé
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler
Car c'est une chose qui n'a de valeur
Qu'à partir du moment où il se donne
Et si quelquefois vous rencontrez une personne
Qui ne sait plus avoir le sourire
Soyez généreux, donnez-lui le vôtre
Car nul n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne peut en donner aux autres
L'enfant ne suit pas l'homme, ayant les pas trop courts,
Heureusement il rit quand nous pleurons, il pleure
Quand nous rions, son aile en tremblant nous effleure,
Et rien qu'en nous touchant nous transforme, et, sans bruit,
Met du jour dans nos cœurs pleins d'orage et de nuit.
Notre hautaine voix n'est qu'un clairon superbe;
C'est dans la bouche rose et tendre qu'est le verbe;
Elle seule peut vaincre, avertir, consoler;
Dans l'enfant qui bégaie on entend Dieu parler
L'enfant parfois défend son père, et, dans la ville
Frémissante de haine et de guerre civile,
Il le sauve; et le peuple, apaisé rayonnant,
Dit : Lequel doit la vie à l'autre maintenant.*

Extrait de « La Légende des siècles »
Victor HUGO

VALENCE-EN-BRIE

Beau succès du premier salon d'arts plastiques

Comme l'a souligné le président Paul Séramy en évoquant le premier salon d'arts plastiques de Valence-en-Brie : « Pour un coup d'essai, c'est incontestablement un coup de maître ».

En effet, ce rendez-vous pictural, présenté par le G.T.M. B.T.P. et organisé par le club artistique « Motif et Synthèse », a permis à tous les amateurs d'art, créateurs et public, de se rencontrer durant trois jours autour de quelque quatre-vingt toiles, toutes de bonne facture allant de l'abstrait au figuratif et du clair-obscur au chromatisme le plus osé. Ces œuvres, fruits du talent de quinze peintres, ont été très appréciées des nombreux visiteurs.

Mme Redon, maire de Valence-en-Brie, et Mme Ann. Rochaix, peintre et présidente du C.A.M.S., ont toutes les raisons d'être satisfaites du succès obtenu par ce premier salon qui, n'en doutons pas, ne sera pas sans lendemain.

Samedi, lors du vernissage, Mme Redon a eu le plaisir et l'honneur de recevoir M. Paul Séramy, président du Conseil Général ; M. Alain Vivien, député ; M. Roth, sous-préfet de Melun ; M. Leguen, conseiller général ; des

maires du canton ; le commissaire Darglrolle, etc.

Au cours de leurs allocutions les personnalités n'ont pas manqué d'éloges à l'encontre des artistes et des organisateurs.

Mme Redon : « C'est avec un regard nouveau que nous parcourons ces œuvres, tel un voyageur qui découvre un pays inconnu. L'artiste a arrêté le temps en fixant l'essentiel sur sa toile. Quels sentiments l'ont poussé à voir d'une manière particulière ce que les autres ne voient pas ? Ce cadeau qu'il adresse à celui qui l'a compris ne se fâne jamais ».

M. Séramy : « Cette exposition possède un polymorphisme étonnant. C'est une palette extraordinaire. L'artiste éveille notre curiosité. En effet, qu'a-t-il voulu exprimer ? Ces œuvres sont des haltes heureuses dans la turbulence des jours. Elles nous invitent à rêver alors que nous aurions plutôt tendance actuellement à broyer du noir ».

M. Vivien : « Cette exposition suscite au travers de la population de nouveaux talents vers le beau et l'esthétique. Vous avez choisi la bonne voie. Vous soulevez, de par ce salon, l'enthousiasme d'une

population vers ce qui était jadis réservé qu'à une minorité ».

M. Roth : « Vous affirmez d'une façon éclatante que la Seine-et-Marne demeure un département d'une grande richesse artistique ».

Palmarès :

Grand Prix : Mme Colette Duban, vice-présidente des « 3 M », domiciliée à Montereau.

Prix du Conseil Général : M. James Semisoroff, président des « 3 M », domicilié à Montereau.

Des médailles offertes par MM. les députés Le Foll, Julia, Hyest et par M. le Préfet de Seine-et-Marne, ont été décernées à Mmes Monique Bertrand-Picard (Avon), Christiane Patat-Kesselmark (Chailly-en-Bière), au sculpteur Vincent Mulet (Saint-Pierre-lès-Nemours) et à M. Lucien Soulas (Etampes).

Mme Louise Drevet-Laplace (Paris) a reçu la médaille offerte par le Sénat, et Mme Christiane Rochel (Vernou) celle offerte par M. Etienne Dailly.

Le prix spécial du club artistique a récompensé un jeune peintre de Valence-en-Brie, Laurent Wysocka.

Beau succès du 1^{er} salon d'arts plastiques de Valence-en-Brie

Deux Monterelais à l'honneur : M^{me} DUBAN, grand prix
et M. SEMISOROFF, prix du Conseil Général



Le vernissage

Expo-Peintures - 12-13-14 Septembre 1987

Des prix ont été décernés à :

1^{er} prix - Mme Colette DUBAN offert par Mme REDON, Maire

2^{ème} prix - M. Lucien SOULAS Président Prospective XX - XXI, médaille de M. le Préfet, Commissaire de la République.

3^{ème} prix - M. James SEMISOROFF, Médaille de M. SERAMY, Président du Conseil Général

4^{ème} prix - Mme Monique BERTRAND PICARD, médaille de M. LE FOLL, député.

5^{ème} prix - Mme Christiane PATAT KESSELMARK, médaille de M. JULIA, député

6^{ème} prix - Mme Louise DREVET LAPLACE, médaillé du Sénat

7^{ème} prix - Mme Marthe-Laure DELETTRE, médaille de M. FRANCOIS, sénateur

8^{ème} prix - M. Vincent MULET, sculpteur, médaille de M. HYEST, député

9^{ème} prix - Mme Christiane ROCHEL, école G.L. médaille de M. DAILLY, sénateur

10^{ème} prix - M. Laurent WYSOCKA, un livre offert par le Club Artistique Motif et Synthèse pour récompenser notre jeune peintre qui ne fait pas encore partie de l'Association.



Prix plus jeune peintre de Valence



1^{er} Prix Mme DUBAN

M. le Président du Conseil Général ;
 M. le Sous-Préfet, chargé de mission auprès de M. le Préfet,
 Commissaire de la République ;
 M. le Député ;
 M. le Conseiller Général ;
 Mesdames et Messieurs les maires, maires adjoints,
 conseillers municipaux ;
 Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations et
 Présidents de Syndicats ;
 Mrs les Commissaires ;
 M. le Percepteur ;
 M. le Directeur ;

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
 Chers amis.

Pour la première fois, à Valence, ce samedi 12 Septembre 1987, nous vous avons conviés à admirer des œuvres qui nous sortent de notre vision habituelle du monde. Nous vous avons invités à voir ces tableaux avec les yeux des artistes, c'est-à-dire à voir les choses autrement que d'habitude.

Nous sommes guidés par les artistes et nous contemplons ce que nous croyons familier avec un regard nouveau, comme un voyageur découvre un pays inconnu.

Il peut arriver que nous reconnaissons soudain nos propres émotions dans une œuvre d'art. Dans sa vision fulgurante, l'artiste a su saisir ce qui n'aurait été pour nous, qu'un sentiment trop bref ou trop confus. Il a arrêté le temps, en fixant l'essentiel. Il nous a fait cadeau d'un bonheur qui, sans lui, n'aurait duré qu'un instant, et que, grâce à lui nous pouvons prolonger. C'est le cadeau de l'artiste à celui qui l'a compris. C'est un cadeau qui ne fane jamais et qui n'a pas de prix.

Selon Léonard de Vinci "La peinture est une poésie qui se voit au lieu de se sentir, et la poésie est une peinture qui se sent au lieu de se voir".

Il n'est pas d'œuvre insignifiante. S'il nous arrive de passer distraitemment devant une œuvre, sans y voir ce qu'elle recèle, c'est regrettable, car nous devons nous demander, ce qui a conduit l'artiste à choisir ce sujet. Quels sentiments l'ont poussé, à le traiter de cette manière particulière ? Quelles œillères, quel aveuglement même, nous empêchent de voir ce qu'il a vu, lui, dans ce tableau qui se présentait à ses yeux comme aux nôtres, et qui a retenu son attention alors que nous serions passés indifférents.

Dans une visite rapide, souvent par manque de temps, on a tendance à se laisser séduire par les œuvres les plus brillantes, par la virtuosité de l'exécution. Et puis, si l'on prend un peu plus de temps, on s'aperçoit que l'essentiel n'est pas dans la forme, mais dans la démarche. La virtuosité elle-même devient la preuve de l'effort persévérant de

l'artiste car enfin, on ne devient virtuose que par un long et patient entraînement, ce qui ne peut s'expliquer, que par la puissante motivation de l'artiste. Voir ce que ne voient pas les autres, et surtout parvenir à le traduire par des moyens d'artisan, n'est-ce pas un don qui vous tombe du ciel ? C'est aussi une réponse longue, difficile et obstinée à un défi que nous autres, nous n'avons pas relevé.

Je me réjouis de pouvoir exprimer la reconnaissance que chacun de nous éprouve pour les artistes qui ont accepté d'exposer leurs œuvres. Je suis heureuse de pouvoir mettre en lumière le travail et le dévouement des organisateurs. Un grand merci à Ann ROCHAIX, dynamique Présidente de CAMS, Club Artistique Motif et Synthèse, qui a eu le grand mérite de résoudre des problèmes matériels compliqués mais aussi, d'aplanir tous ces petits obstacles psychologiques nés de l'individualité foncière des artistes, de leur modestie et aussi de la grande diversité de leurs œuvres, dont il était difficile de faire un ensemble cohérent. Il y a toujours un risque d'incompréhension entre l'artiste et son public. La bonne volonté et la persévérance des organisateurs a fini par triompher de toutes ces difficultés. De cela, je les remercie publiquement.

Je tiens aussi à remercier M. JALLON de l'Entreprise G.T.M. qui a accepté de parrainer cette 1ère exposition en notre village de Valence. Je dois le dire, sans lui, cette exposition n'aurait pas eu lieu.

Permettez moi, M. le Président du Conseil Général, de profiter de cette agréable occasion pour vous remercier de l'aide précieuse que vous nous apportez. Une commune rurale comme la nôtre n'a, en effet, comme seule ressource que les impôts payés par les contribuables. Grâce aux subventions que vous nous allouez, nous pouvons réaliser des travaux et je tiens à vous exprimer publiquement ma profonde gratitude et toute notre reconnaissance.

Au nom de toute la population qui peut, je crois, tirer la plus grande satisfaction de cette 1ère exposition, je vous remercie tous d'avoir bien voulu répondre à notre invitation.

Anno-Marie REDON-MICHAUD - Maire

Remise des prix du concours des Maisons Fleuries Dimanche 25 Octobre 1987

Cette année, M. Jean-Jacques DESCAMPS, Secrétaire d'Etat chargé du tourisme, Président du Comité National pour le fleurissement de la France, le C.N.F.F., a désiré que le concours national des maisons fleuries prenne une ampleur particulière, souhaitant que 1987 soit placé sous le signe de l'accueil et que des actions concrètes telles que le fleurissement de la FRANCE marquent cette volonté. "La FRANCE a une bonne image de marque et c'est une destination privilégiée dans le monde entier. Cependant, il apparaît clairement que les touristes et les visiteurs attendent encore plus de ses habitants, notamment dans le domaine de l'accueil".

Le Comité National pour le Fleurissement de la France organise chaque année depuis près d'un quart de siècle un concours national du fleurissement. L'année dernière, près de 7.000 communes ont participé à ce concours - 6566 exactement. C'est beaucoup, mais ce n'est pas suffisant.

M. le Secrétaire d'Etat a souhaité qu'un très grand nombre de communes participe à ce concours afin que la FRANCE devienne le JARDIN FLEURI de L'EUROPE. Il a souhaité aussi que les partenaires du Tourisme, les collectivités territoriales et l'ensemble de la population s'associent pour mener avec enthousiasme cette grande entreprise.

La FRANCE doit cultiver une image de pays accueillant à ses hôtes comme agréable à ses habitants. Souhaiter la bienvenue en FRANCE, cela peut se dire avec des fleurs. Les fleurs sont le premier geste de l'accueil.

Dans tous les pays du monde, les fleurs offertes à celui que l'on accueille constituent le premier signe, le premier geste de convivialité. Le concours du fleurissement connaît, cette année, un grand retentissement médiatique. Le coup d'envoi a été donné au SENAT le 10 Février par une importante conférence de presse à laquelle participaient de nombreux journalistes.

A la Télévision, sur TF1, Pierre BONTE a consacré une séquence de son émission "C'est tout BONTE" au lancement du Concours du Fleurissement de la FRANCE 1987. Des reportages ont été tournés dans différentes communes, les Maires, les Responsables des jardins, ou des particuliers ont été interviewés sur le plateau.

Un grand prix TF1 "Mon Jardin et ma Maison" récompensera un effort méritoire (amateur ou professionnel).

De plus, le magazine "Mon jardin et ma Maison" a publié chaque mois des articles concernant le concours ainsi que des conseils donnés par les plus grands spécialistes pour fleurir les rues, les places, les monuments, les maisons privées, les jardins.

Mais le fleurissement d'une commune ne peut être l'œuvre d'une personne seule : toute la population doit y apporter son enthousiasme, son amour pour les fleurs et son

imagination.

Les fleurs possèdent la rare propriété de rendre heureux ceux qui les regardent. Une commune ornée de fleurs exprime la joie de vivre de ses habitants, le dynamisme de ses élus et leur volonté de bien accueillir les visiteurs.

FLORA était la déesse des fleurs dans la mythologie de la ROME antique. Depuis "le ROMAN de la ROSE" au moins (et pour ne considérer que notre patrimoine littéraire) les poètes ont chanté les fleurs, mais sur plusieurs modes. L'accent peut-être aux intentions amoureuses, symboliques ou morales. Loin de moi d'esquisser une histoire de la fleur dans la littérature, aussi schématique soit-elle. Mais c'est à la ROSE qu'on a rendu le plus souvent hommage, la ROSE, nous le savons, est l'emblème symbolique des sentiments amoureux.

Théophile GAUTIER 1872 (EMAUX ET CAMEES) a composé ce poème sur "La Rose Thé"

LA ROSE THE

*La plus délicate des roses
 Est à coup sûr la rose thé.
 Son bouton aux feuilles mi-closes
 De carmin à peine est teinté
 On dirait une rose blanche
 Qu'aurait fait rougir de pudeur,
 En la butinant sur la branche,
 Un papillon trop plein d'ardeur.
 Son tissu rose et diaphane
 de la chair à le velouté ;
 Après tout incarnat se fane
 Ou prend de la vulgarité.
 Comme un teint aristocratique
 Noircit les fronts bruns de soleil,
 De ses sœurs elle rend rustique
 Le coloris chaud et vermeil.*

Après ce très beau poème que j'avais étudié en classe de 1ère au lycée Lamartine à Paris, ce que me replonge à de très nombreuses années en arrière...

Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu participer à ce concours. Je remercie également nos deux adjointes Mme BEAUDENON et Mme BERMOND qui, comme chaque année, ont organisé ce concours.

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

Applaudissements

Et maintenant voici les résultats. Cette année le 1er prix est attribué à Mme BULLOT - le 2ème prix à Mme JOZON
 Puis viennent : Mesdames CLEROUIN, DEFFAND, GILET, COUTURIER, QUEUDOT, PARQUET, DARON, REGNIER, BOITEL, BILLARD, JACQUET, FALET, VERLOT, HERAUT, GARPIEL.



1er Prix Mme BULLOT

Nos Peines

Décès de Madame PELLE Maurice le 16 Octobre 1987.

Décès de Monsieur Joseph Auguste FAVRE le 28 Octobre 1987.

Décès de Monsieur GOMEZ Juan le 29 janvier 1988

Légion d'Honneur Monsieur RODRIGUEZ

La remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur au titre des Déportés et Internés de la Résistance à Monsieur Louis RODRIGUEZ Administrateur de l'O.P.H.L.M. du Kremlin-Bicêtre Par Monsieur le Docteur BRASSIER, Officier de la Légion d'Honneur Président de l'U.M.C. Maire du QUIOU (Côtes du Nord) a eu lieu le JEUDI 17 Septembre 1987 à 17H30 à la Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val de Marne)

TOUTES NOS FELICITATIONS AU RECIPIENDAIRE



M. RODRIGUEZ nouvellement promu dans l'ordre de la Légion d'Honneur

Allocution prononcée à l'occasion de la Remise des Insignes de CHEVALIER de la LEGION D'HONNEUR à Louis RODRIGUEZ le 17 Septembre 1987

Madame le Conseiller Régional, Maire de Kremlin Bicêtre,
Mesdames, Messieurs,
Cher Collègue et Ami,

C'est avec une grande joie que nous apprenions il y a quelques mois votre nomination au Grade de CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR.

C'est aussi avec une surprise mêlée d'admiration et de respect que nous découvrons vos mérites cachés.

En effet, malgré plus de 20 années de vie militante commune, je suis de ceux qui ignoraient tout de votre passé valeureux.

Bien sûr, depuis 15 ans nous avons pu constater, du moins si l'on accorde quelque intérêt et signification aux déclarations, qu'un ruban de la Médaille Militaire était venu orner la boutonnière du revers de votre veste.

Mais j'avoue avoir ignoré les motifs réels de cette distinction qui venait s'ajouter à une Croix de Guerre avec étoile de bronze décernée, avec citation à l'ordre de la brigade, en Août 1948.

J'imaginai, en raison de votre discrétion et de mon absence de curiosité empreinte de délicatesse, qu'il s'agissait peut être simplement d'une récompense venant valoriser un acte de courage au combat, déjà reconnu, ou consacrer une carrière militaire passée, comme cela est souvent le cas.

En fait, c'est au titre du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, dans le cadre du contingent des **déportés et internés** de la Résistance que Louis RODRIGUEZ **interné résistant** a été honoré pour 49 ans d'activités professionnelles et de services militaires comme le spécifie le Journal Officiel du 19 Avril 1987.

En cette période où certain leader politique déclare que "les chambres à gaz n'ont représenté qu'un point de détail de la Seconde Guerre Mondiale", j'estime que nous devons, plus que jamais, non seulement faire part de notre profonde indignation pour de tels propos qui portent atteinte à la mémoire de centaines de milliers d'internés qui périrent dans les camps de déportation mais aussi, rappeler, à tous ceux qui auraient tendance à oublier ou à méconnaître ces pages douloureuses de notre histoire, que des enfants, des femmes et des hommes ont connu pendant

les années 39/45 les affres de la mort en raison d'une politique d'extermination ayant mis en œuvre les méthodes les plus horribles.

Comme le soulignait tout récemment l'une des plus hautes autorités religieuses de notre Pays, il s'est agi là de "la perversion la plus grave de la civilisation mise au service d'une folie idéologique".

Ces considérations ne découlent pas simplement d'une opportunité de circonstance.

Je dois avouer que lorsque vous m'avez fait l'amitié et l'honneur d'être votre parrain dans l'ordre où vous allez être reçu, j'ai d'emblée accepté, car sauf impossibilité physique ou matérielle il me paraît difficile d'écarter une telle demande. Mais aussitôt je me suis interrogé sur l'imprudence ou la hardiesse de mon accord.

En effet, si je remplissais bien les conditions premières pour être autorisé à cette réception dans l'ordre de la LEGION D'HONNEUR n'ayant à mon actif qu'un passé surtout constitué d'activités sociales, donc civiles, je pouvais être inquiet sur mon aptitude à vous recevoir, vous dont la nomination repose sur des titres d'interné résistant.

En fait, considérant que nous avons, par ailleurs, bien des affinités et des points communs, je ne me suis pas dédit.

Si ce propos fait partie des usages qui précèdent la remise officielle, il serait très incomplet si je n'entrais un peu plus dans le détail de votre biographie.

Veillez donc m'excuser par avance si je dévoile quelques aspects plus familiaux et personnels de votre histoire et, pardonnez-moi s'il y a imperfection, inexactitude ou omission.

N'ayant pas voulu bousculer votre discrétion, je me suis contenté d'exploiter les quelques indications que vous m'aviez fournies en y ajoutant quelques précisions communiquées par l'une de vos trois filles, avec qui j'ai le plaisir de coopérer sur le plan de notre UNION MUTUALISTE.

Vous êtes né en 1918 à SAINT SEBASTIEN. En fait, il y a, à cet événement, une explication à laquelle j'attribue une valeur toute particulière. En effet, vos Parents espagnols d'origine sont venus en 1909 s'installer au KREMLIN BICETRE, abandonnant leur Entreprise pour rallier un pays démocratique. Naturalisés français ils avaient conservé des attaches avec ceux de leurs parents restés au-delà des Pyrénées. Et c'est à l'occasion d'un de leur déplacement en Espagne que votre état civil dû être inscrit sur des actes du Pays Basque.



M. et Mme RODRIGUEZ lors de la réception avec Mme le Maire du Kremlin Bicêtre

Dixième d'une famille de douze enfants, vous avez, vraisemblablement sans hésiter, opté pour la nationalité française, à une époque où le code de la nationalité posait moins de problèmes qu'aujourd'hui à nos gouvernants.

C'est ainsi qu'ayant 20 ans en 1938, âge normal du service militaire en ce temps, vous êtes incorporé en Octobre, au 95ème régiment d'Infanterie basé à BOURGES.

La déclaration de Guerre vous surprend, comme bien d'autres, alors que vous êtes sous les drapeaux. Et puis vint la drôle de guerre avec la débâcle de 1940, les replis civils et militaires sur notre territoire, mais aussi les innombrables prisonniers de guerre dirigés vers les camps allemands.

Comme un certain nombre d'entre eux, vous avez estimé qu'il valait mieux tout tenter pour reconquérir la liberté plutôt que de subir la captivité ou la vie de kommando.

Des tentatives d'évasion successives, trois au total, furent nécessaires, au mépris des risques encourus et des sanctions répressives pour que votre projet trouve un aboutissement.

Votre indiscipline réitérée vous valut d'être considéré comme un meneur car sans doute, vous avez entraîné, avec vous, des camarades animés par la même volonté. Les sanctions infligées furent accompagnées de transferts successifs et notamment :

- A la prison centrale de LEIPZIG ;
- A MÜHLBERG où vous avez fait partie des "Culottes rouges" ;
- et, au camp 325, celui de RAWA-RUSKA, ce "camp de la goutte d'eau et de la mort lente", comme le désigna CHURCHILL à la radio de LONDRES.

Il se situait près de LWOW au-delà de la Vistule en UKRAINE.

A partir d'Avril 1942, ce camp reçut des prisonniers français et belges, récidivistes de l'évasion et du sabotage, et, de toute façon, jugés irrécupérables pour l'ordre nouveau de Hitler.

Selon l'ouvrage sur la Déportation préfacé par L. MARTIN CHAUFFIER Membre de l'Institut :
"Les conditions y étaient déplorables : un seul poste d'eau distribuait à tout le camp une eau polluée que, faute de gamelle, les détenus devaient boire dans leurs sabots ; la ration de pain, en Mai 1942, était d'une miche pour 35 hommes. Les évasions reprirent un peu partout aussi bien au camp que dans les commandos. La résistance s'organisa et entra en contact avec les partisans polonais, russes et tchèques."

Un monument érigé par les autorités locales et le comité des Vétérans de Guerre d'U.R.S.S. perpétue le souvenir de ceux qui ne revinrent pas de cette terre lointaine "S'évader n'est plus un sport" : telle était l'affiche y mettant en garde les "Prisonniers de Guerre contre toute nouvelle tentative d'évasion et spécifiant que s'échapper comporte maintenant un véritable danger et que les chances de s'en tirer avec la vie sauve sont à peu près nulles".

Néanmoins, en Septembre 1943, vous vous évadez, une fois encore, mais c'était la bonne, au mépris du danger, tentant le tout pour le tout et vos espoirs de revoir les vôtres et la terre française furent concrétisés.

Il serait anormal de passer sous silence vos activités professionnelles qui ont aussi, comme à l'habitude, été prises en compte par les pouvoirs publics et qui présentent une caractéristique devenue aujourd'hui, de plus en plus rare.

En effet, vous n'avez eu, entre 1933 et 1979, hormis l'absence liée au fait de guerre et à ses suites, qu'un seul et même employeur pendant 40 ans de pratique juridique.

Titulaire de la capacité en droit, vous faisiez vos premiers pas comme petit clerc, puis deveniez clerc de Greffe jusqu'en 1938.

A votre reprise en Octobre 1944, c'est-à-dire au lendemain de la Libération et après une année de camouflage probable pour échapper à la vigilance de l'Occupant, vous accédez à la fonction de clerc d'audience auprès du Tribunal de Commerce de Paris avant d'être promu Principal Clerc en Août 1970 au sein de la Société Civile d'Avocats "J. DELEAU et AUTRES", issue de la fusion des professions judiciaires.

Il est nécessaire également de faire mention de vos fonctions exercées sous le signe du bénévolat et de la cause sociale et professionnelle.

Ce n'est pas fortuitement que Madame le Conseiller Régional, Maire de le KREMLIN BICETRE, nous accorde l'hospitalité pour cette cérémonie.

L'une des raisons essentielles est sans doute que vous vous êtes dévoué pendant 27 ans au Bureau d'Aide Sociale de la commune, c'est-à-dire pratiquement jusqu'à la mutation qui transforma nos traditionnels Bureaux d'Aide Sociale en Centres communaux d'action sociale.

Depuis 25 ans, vous assumez aussi la responsabilité du contentieux de l'Office Public des H.L.M. de le KREMLIN BICETRE. Je comprends encore mieux, dans ces conditions pourquoi vous êtes venu à vous intéresser activement aux efforts que l'UNION des MUTUELLES COGEREES poursuit sur le terrain du logement.

Je citerai, en outre, vos fonctions d'Administrateur de votre Caisse de Retraite, la CREPA et de l'Ecole de procédure, l'ENADEP.

Même si votre modestie doit en souffrir, le Président de l'UNION des MUTUELLES COGEREES, que vous avez aussi choisi à l'occasion de ce parrainage ne peut pas taire vos 40 années de vie mutualiste.

Fidèle à la COMAP, l'une de nos plus vieilles sociétés de secours mutuels, qui fut créée en 1818, vous y avez gravi presque tous les échelons de responsabilité au sein de son

Conseil d'Administration :

- Secrétaire Adjoint	en 1947
- Secrétaire	en 1955
- Secrétaire Général	en 1956
- Vice Président	en 1966
- PRESIDENT	en novembre 1983

lorsque notre ancien collègue, M. LANGLOIS, décida de passer la main.

J'ai dit COMAP ; ce sigle mérite explication : à l'origine, la société avait un caractère professionnel et même corporatif et rassemblait les CORroyeurs, MARoquinières et autres Professions. Ce groupement qui figure depuis l'origine c'est-à-dire depuis bientôt 170 ans au répertoire départemental, fut réanimé après le dernier conflit mondial et se groupa avec d'autres sociétés parfois plus anciennes encore, 1694 pour la SAINTE ANNE, afin de constituer l'UNION des MUTUELLES COGEREES, sise dans le XIème arrondissement, Rue Saint-Sabin à Paris et gérant, avec un personnel de 85 personnes quelques 105.000 bénéficiaires ainsi que des œuvres :

- Deux Centres Mutualistes d'Optique :
- l'un rue Saint-Sabin,
- l'autre à JUVISY,

et un service de soins à domicile pour Personnes Agées dans le XIème arrondissement.

Louis RODRIGUEZ est précisément et au titre de la COMAP Administrateur de cette UNION des MUTUELLES COGEREES depuis 1967 et en est l'un des deux Vice-Présidents depuis Novembre 1982.

En tant que Président je dois souligner la contribution soutenue que vous avez apportée à notre action commune, l'identité de points de vue et le soutien dont vous avez fait preuve au moment des décisions, ainsi que votre acceptation des idées neuves, tout en signalant, si besoin, les aspects juridiques de tel ou tel problème, mettant ainsi au

service de nos débats sociaux ce que vous avait apporté, votre expérience professionnelle.

Il faut savoir arrêter à temps un éloge. Mais je me dois, avant de terminer, me tourner vers votre Famille et plus spécialement vers Madame RODRIGUEZ. C'est un lieu commun pour les militants, trop sont des hommes, que d'adresser à l'épouse des remerciements pour la tolérance et la compréhension dont elle a fait preuve au cours des années de vie professionnelle du Mari alourdis par les très nombreuses heures passées à remplir des mandats bénévoles divers.

Madame RODRIGUEZ, pour ce qui peut être imputé à l'UNION des MUTUELLES COGEREES, je vous dis, au nom de notre Conseil et en mon nom, le grand merci que nous vous devons.

Louis RODRIGUEZ, Mon Cher Ami, pour m'être ainsi quelque peu penché sur votre passé et avoir pris à cœur la mission que vous m'avez demandée d'accomplir, je dois conclure en soulignant la constance, la persévérance et la fidélité dont vous avez fait preuve au fil des années dans plusieurs domaines et quelles que soient les circonstances :

- celui du cadre professionnel ;
- celui de l'engagement social et mutualiste ;
- celui du choix domiciliaire en faveur de le KREMLIN BICETRE ce qui fait partie de votre héritage ancestral et vous vaut la reconnaissance du Maire de votre Commune ;
- celui de l'attachement à la liberté et au service de votre pays.

Que vos sacrifices moraux et physiques, liés à votre passé militaire joints à votre conscience professionnelle et à votre dévouement social, soient aujourd'hui consacrés, nous ne pouvons qu'en être heureux et vous féliciter à nouveau pour votre vie exemplaire.

Espérons qu'à travers les comportements d'hommes tels que vous le Monde ne connaîtra plus les tortures et les souffrances de l'internement et songeant aux déportés, estimons avec Paul ELUARD que "Si l'écho de leurs voix faiblit nous périrons".

Edouard BRASSIER



Le Président BRASSIER lors de son allocution

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

MERCI à Madame DECIMO et au Président BRASSIER pour les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées à mon égard, trop élogieuses toutefois.

MERCI à Madame le Maire dont je connais l'humanisme au service de son prochain d'avoir bien voulu accepter que cette cérémonie se déroule en cette Mairie, cette ville du Kremlin-Bicêtre que j'habite depuis 69 ans.

A Monsieur le Bâtonnier GARDERA de l'ordre des Avocats du Barreau de Bayonne, je tiens à exprimer ma joie de le savoir ici ce jour et lui dire que je suis fier et heureux de l'amitié qu'il veut bien me témoigner, nous siégeons ensemble dans des commissions mixtes depuis plusieurs années.

MERCI également à Maître Yves NEVEU Avocat du Barreau de Paris d'être ici présent, nous nous connaissons depuis fort longtemps.

MERCI aussi à mon ami Jean RAY, Président de l'O.P.H.L.M. et qui se dévoue tant d'avoir bien voulu être l'organisateur de cette soirée.

A tous ici, présents, permettez-moi en ce jour d'exprimer en toute franchise et sans modestie, je l'avoue, ma joie concernant la distinction qui m'a été conférée.

Je dédie cette croix à mes parents partis trop tôt, à Maman qui a dû faire face à la police allemande lors d'une fouille à la maison quand j'étais recherché. Je revois encore sa pauvre tête toute blanche et tourmentée; à Papa qui a essayé de faire de son fils un homme et aussi à mes compagnons morts dans les camps ou dans les chemins, laissons les dormir en paix, que l'on se taise, que l'on se rappelle leurs sacrifices, ils ont droit au repos éternel.

J'ai connu ainsi certains au revoir, il y a de cela plus de 40 ans.

J'ai reçu une éducation patro au Curé d'Ars au plateau dont je suis fier et je me rappelle aussi de celle qui m'a été donnée par ces instituteurs de la communale, notamment Messieurs MERAL, DRUNAT, LEMAIRE, BERNIER. L'instruction civique et la morale étaient pour eux primordiales et ils étaient heureux de les dispenser. OZIARD qui est ici présent je pense en a reçu aussi les bienfaits.

Nous n'avons pas mal fini l'un et l'autre, puisque tu as terminé comme Secrétaire Général de cette mairie et moi-même comme principal clerc d'une S.C.P. d'avocats. Encore merci à ces chers disparus.

Tu as d'ailleurs, peut-être as-tu oublié, un avantage sur moi, en effet tu étais présent lors de mon mariage alors que j'étais moi-même absent. C'était en octobre 1942, je me suis marié par procuration étant dans un camp d'Ukraine, tu étais à cette époque au bureau de l'Etat Civil.

A MAIGNE ici présent que je connais depuis plus d'un demi siècle et à qui une vieille amitié me lie, je dis simplement "Te souviens-tu de l'Ukraine, de Rawa Ruska". C'était malgré nos souffrances, une vie exaltante.

A GUERLAIN Président National et DECONINK Secrétaire Général de "Ceux de Rawa Ruska, ce camp surnommé "Le camp de la goutte d'eau" mon amical salut.

Je n'oublie pas bien entendu ceux de la F.N.A.R. à qui j'adresse toutes mes amitiés.

De ce passé, il me reste la joie d'avoir servi la France et ainsi que le disait ARAGON : "Et s'il était à refaire, je referais ce chemin".

Puis j'ai désiré apporter dans la mesure de mes faibles moyens et connaissances un peu de joie aux autres.

Ai-je réussi ?

J'ai servi au sein du B.A.S. de 1959 à fin Décembre 1986, j'essaie de faire de mon mieux au sein de l'O.P.H.L.L.M. depuis 1962.

Je fais mon possible depuis plus de 40 ans pour donner un peu de moi-même au sein de la mutualité et c'est avec fierté que je reçois du Docteur BRASSIER si dévoué à cette cause et connu hors de France pour ses activités, cette distinction.

Je sers de mon mieux les intérêts des Clercs et employés au sein de la CREPA, la Caisse de Retraite du Personnel des Cabinets d'Avocats et des Avoués à la Cour, Maître BOIRON Avocat au Barreau de Paris en est le Président, je le remercie de m'honorer de sa présence.

Pour ces actions passées et présentes, je vous demande d'être indulgents si je n'ai pas toujours su apporter ce que l'on pouvait attendre de moi. Il me reste toutefois la pensée de Pierre TEILHARD DE CHARDIN, "Ce qui fait la vie pleine, c'est d'avoir eu la chance de pouvoir donner beaucoup de soi aux autres" et j'ajouterai à titre tout à fait personnel : "Vous jugerez mes actes et DIEU mes intentions".

Merci d'avoir eu la patience de m'écouter.

Louis RODRIGUEZ
17 Septembre 1987

Anne-Marie REDON-MICHAUD et son conseil municipal ainsi que toute l'équipe du Valençois présentent à M. et Mme RODRIGUEZ toutes leurs félicitations

Soirée au profit des classes de découvertes

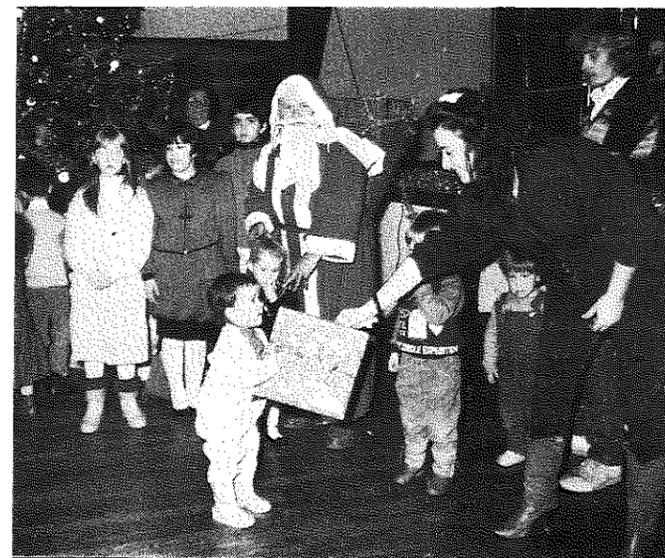
La soirée dansante organisée au profit des classes de découvertes par la coopérative scolaire a obtenu un vif succès, samedi soir, à la salle des fêtes de Valence.

Beaucoup d'habitants étaient présents autour de Mme Redon, maire, et M. Petit, directeur d'école. Mais beaucoup de participants sont venus sans réserver, mettant ainsi le comité d'accueil sur les dents... Enfin, avec de la bonne volonté, il y a eut de la place et du champagne pour tout le monde. L'orchestre Bertrand Hembert a été, comme à l'accoutumée, excellent pour créer l'ambiance et varier les danses afin de satisfaire les goûts.



Bénéfice réalisé
14.462 Frs

Noël des enfants offert par la Municipalité



Le Père Noël au milieu des enfants et des cadeaux...!

Lettre de Bénédicte et Laurent POINSOT

Bénédicte et Laurent POINSOT, ravis de cet excellent après-midi et de ces très beaux cadeaux, laissent à leur maman le soin de remercier tous les membres du VALC et du Conseil Municipal.

Ils garderont un très bon souvenir de cette journée éclairée par un baiser de Martin : la marionnette.

Ils vous prient de croire à leurs sentiments les meilleurs

DISCOURS NOEL 1987

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Enfants,

"Tant crie-t-on NOEL, qu'il vient".

Ce vieux dicton de nos campagnes, repris par VILLON, reflète bien toute l'impatience qui entoure cette grande fête.

Grande fête de famille qui fournit une occasion de réunir les générations, mais surtout grande fête pour les enfants qui comptent les jours en attendant la venue du PERE NOEL.

Cette année encore, nous n'avons pas attendu le 25 décembre pour célébrer cette fête. Aujourd'hui 13 décembre, cette réunion autour du sapin décoré est un avant goût de la fête familiale que vous préparez dans la joie.

NOEL en nous réunissant tous - petits et grands - autour du sapin est une excellente occasion pour se revoir.

Pour reprendre Michel BAROIN dans "LA FORCE DE L'AMOUR" "Apprendre à apprendre est le levier de l'éducation."

"Dans les premières années de la vie, de la naissance à l'âge adulte, c'est entre la famille et l'école que se joue l'avenir de l'enfant, sa santé mentale donc son équilibre, et l'accession à la connaissance donc son insertion dans la société. Il n'est pas d'enjeu plus essentiel..."

Le premier principe essentiel, trop souvent oublié, qui perturbe tant de vies et compromet l'avenir de tant d'enfants, est qu'il n'est de bonne éducation qu'affective. Les parents ou les éducateurs ont un rôle à jouer. Ils savent bien quel est le but idéal à atteindre ; faire en sorte que l'enfant soit "bien dans sa peau", qu'il apprenne à se prendre en charge peu à peu, au sein de la communauté fami-

liale et affirme son existence individuelle, à être lui même avec les autres, à cultiver son originalité en étant ouvert sur l'extérieur. Apprendre à vivre en société, sans renoncer à son irréductible spécificité : telle est la mission que doivent assumer les éducateurs ou les parents au sein de la cellule familiale"... Mission ô combien difficile et ingrate.

Nous pouvons énoncer un nouveau principe des temps moderne "apprendre, c'est apprendre à apprendre. C'est la clé que chacune et chacun peut posséder, pour ouvrir les portes de la réussite : apprendre à utiliser son cerveau pour évoluer, s'adapter, faire face, entretenir et développer ses capacités. Pour cela, il est indispensable de commencer très tôt, dès l'école primaire."

C'est pourquoi, au nom de tous, je remercie nos dévoués enseignants, M. et Mme PETIT et Melle GUILLOT dont la tâche n'est pas toujours facile.

Je remercie également M. et Mme WYSOCKA qui ont accepté de nous présenter leur spectacle.

Je remercie Madame Christiane JACQUET, Présidente de V.A.L.C. (Valence, Animation, Loisirs, Culture) et tous ses Membres.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette manifestation et tous les parents venus accompagner leurs enfants.

Comme chaque année, je profite de cette agréable occasion pour, au nom des membres du Conseil Municipal et en mon nom personnel, vous souhaiter à tous, petits et grands de très joyeuses fêtes de fin d'année et un excellent divertissement en compagnie de nos marionnettistes.

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

La boule joyeuse

VALENCE-EN-BRIE

Repas et pétanque avec la Boule Joyeuse...



Le Club de la Boule joyeuse va fêter sa neuvième année d'existence. C'était une bonne raison pour les quelque soixante-et-onze

licenciés de se retrouver pour une petite bouffe autour du président Gilbert Pelle et de Mme Redon, maire, samedi. Après le repas les pétanqueurs licenciés ont

concouru pour tenter de remporter le traditionnel challenge Albert Germain. Une façon bien joyeuse de terminer l'après-midi...

Les anciens combattants au 11 Novembre

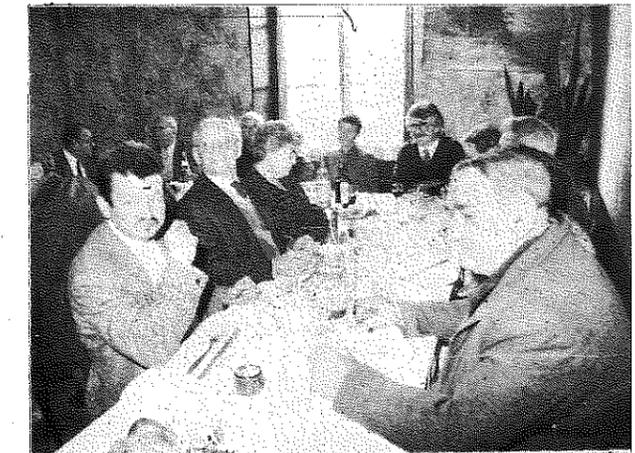
La cérémonie avait un faste plus important grâce à la participation de la fanfare de Montereau et la participation des enfants des écoles.

Le repas qui a suivi, réunissait trente convives au restaurant « Le

Petit Saint-Hubert » autour du président Marchal (qui vient de recevoir la médaille du courage et du dévouement), de Mme Redon, maire, et de M. Louis Rodriguez, déporté résistant promu Chevalier de la Légion d'honneur.

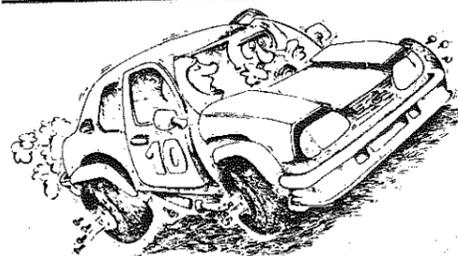


Les deux récipiendaires M. RODRIGUEZ, Légion d'Honneur, et M. MARCHAL, médaille du courage et du dévouement



Les anciens combattants à table

GARAGE DE VALENCE EN BRIE



RÉPARATIONS - VENTES
TOUTES MARQUES
CARROSSERIE - LAVAGE
OUTILLAGE DE JARDIN
MOTOCULTEUR
TRONÇONNEUSE

WILLIAM ARRIVAUT

6, rue O. - Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE - ☎ 64.31.83.80

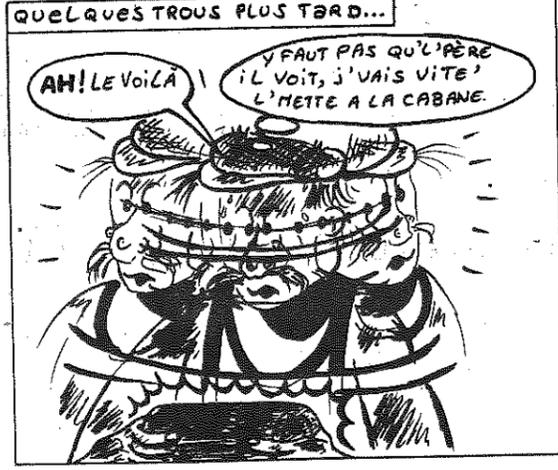
R M 340 488 071

LES FERMICRAKS

L'ANNIVERSAIRE

SCENARIO: Colacicco ANTOINE SON FILS
DESSINS: " OCTAVE

AVEC: L'PÈRE-PLAÏXE ET



C.S.V. - Section Football Valence en Brie



Composition du Bureau

Président d'Honneur :
BILLARD Rémy
Président :
PARET Joseph
Vice-Président :
JACQUET Eric
Trésorier :
JACQUET Daniel
Vice-Trésorier :
POULAIN Frédéric
Secrétaire :
BESNAULT Patrick
Vice-Secrétaire :
SAVINA Yannick

Joueurs

CHEVREUIL René	VERSTRAETE Ludovic
BESNAULT Fabien	TASSIN Cyrille
BARDEUR Philippe	LE GONNIDEC Gael
MOREAU Joël	JUMEAU Laurent
BESNAULT Patrick	VERSTRAETE Rudy
LONGLET Christophe	CHEVALIER Francis
POULAIN Dominique	JACQUET Eric
POULAIN Frédéric	PARET Joseph

LE COUSCOUS DE L'AMITIÉ A VALENCE-EN-BRIE



Une bonne soirée d'amitié

Il faut de temps en temps savoir se réunir en toute amitié, seulement pour le plaisir de se rencontrer.

L'association V.A.L.C. (Valence animation, loisirs, culture) le sait bien et sa dernière soirée l'a bien montré. Pas besoin de spectacle, de musique pour faire la fête : la victoire de l'équipe locale contre Grandpuits a servi de détonateur pour un couscous animé auquel participait Mme Redon, maire.

L'équipe de la rédaction du Valençois souhaite
la bienvenue à M. Guy ROBERT

Nouvelle direction « Aux enfants heureux »

La direction de la Maison des enfants de Valence vient de changer. En effet, M. Lelièvre et son épouse dont la retraite est effective depuis peu quittent la commune. C'est un directeur de 37 ans, Guy Robert, qui leur succède. Père de deux enfants, enseignant spécialisé depuis 12 ans, puis directeur de la maison d'enfants de Luzanchy, il occupera ce nouveau poste en suite logique de sa carrière.

Pour Guy Robert, la maison des Enfants heureux est « un outil d'excellente qualité pour une politique d'aide sociale à l'enfance ». Il rend hommage au travail accompli par l'ancien directeur et le personnel travaillant dans l'établissement. Très honoré de se voir confier cette charge tout en ayant conscience de son importance, Guy Robert a la conviction de pouvoir

continuer un travail efficace... Cependant « les difficultés ne se résoudront que lorsque chacun sera persuadé que cette aide n'est pas seulement l'affaire de « spécialistes mais celle de tous !... ».

Un grand nombre de personnes participent déjà à cette action élargie, enseignants, animateurs, employeurs et particuliers : « Qu'ils en soient remerciés », ajoute Guy Robert, « leur rôle est essentiel, nous souhaitons qu'une telle collaboration se développe ».



Des photos qui sentent bon le soleil et le couscous !...



Résultat de l'amitié Valence et Panfou !...



'Rencontres au fil du temps' par Daniel REDON

Cette nouvelle rubrique aurait dû paraître dans le N° 14 du Valençois comme je vous l'avais annoncé. Mais n'ayant pas assez de place, le reportage avec Daniel JACQUET sera dans le prochain numéro.

Daniel REDON

Bibliothèque Municipale

La BIBLIOTHEQUE fonctionne toujours les 1er et 3ème Vendredis de chaque mois de 16 h à 18 heures.

Une vingtaine d'ouvrages ont été ajoutés récemment à la liste déjà existante.

On peut citer en particulier :

- L'Amour au bout du voyage - Slaughter
- Médecins du désert - Konsalik
- Médecin de nuit - J. Portrieux
- Les années d'illusion - A.J. Cronin
- L'enfant de la mer de Chine - D. Decoin

D'autres volumes viendront compléter la collection au cours des prochains mois.

Possibilité d'emporter 2 Livres chaque fois.

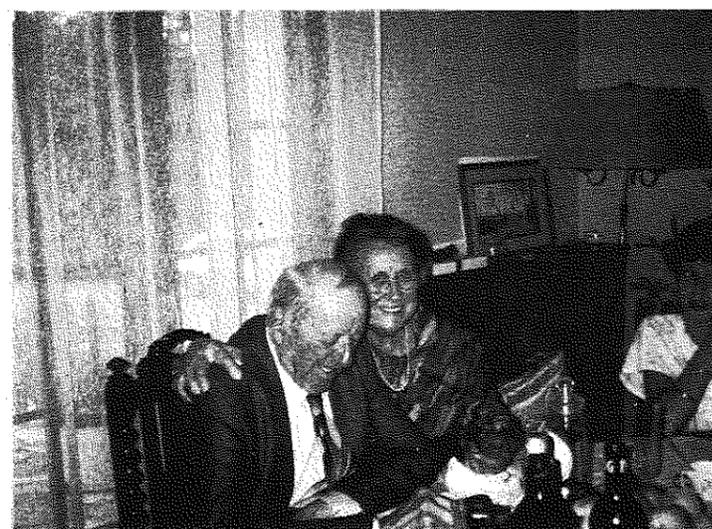
Inscription 30 F. pour l'année.

NÓUS VOUS ATTENDONS...

INFO POUR TOUS Neige - Verglas

En temps de neige et glaces, les riverains de la voie publique ont des obligations définies par l'arrêté inter-préfectoral daté du 27 Octobre 1937 :

- les riverains sont tenus de gratter et déblayer la neige sur toute la longueur des trottoirs bordant leur propriété...
- ils sont également tenus d'assurer l'écoulement des eaux,
- en cas de verglas, ils jetteront sur les passages de piétons et aux entrées des maisons des cendres, du sable ou du machefer,
- les déblais seront déposés sur les parties de trottoirs non réservées à la circulation des piétons en évitant soigneusement d'en recouvrir les plaques, tampons, regards et bouches d'égout.



Anniversaire de Mariage

Valence - le 5 Septembre 1987

55 ans de Mariage

pour Madame et Monsieur André JACQUET.

anniversaire fêté en famille
dans une ambiance chaleureuse
et sympathique.

Nous leur présentons
nos félicitations les plus sincères
à tous deux.

**SPONSORS, GENEREUX DONATEURS,
CONNUS OU ANONYMES,
VOUS QUI CONTRIBUEZ AU FINANCEMENT
DE NOTRE BULLETIN MUNICIPAL
"LE VALENÇOIS"**

**Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire**

**et les Membres de son Conseil Municipal ainsi
que toute l'équipe de la rédaction du "Valençois"**

**vous prient d'accepter
tous les meilleurs vœux pour 1988
et leurs remerciements**

Points forts 1987 à Valence

- Réalimentation de la Commune en EAU POTABLE. Travaux très importants 1986-1987

- Un abri bus est offert par le Conseil Général

JANVIER

- 4 - Présentation des VOEUX 87
- 23 - Centre communal d'Action Sociale

FEVRIER

- 8 - Repas pour les ANCIENS

MARS

- 28 - Mme et M. LELIEVRE nommés CHEVALIERS dans l'ordre de la LEGION D'HONNEUR

AVRIL

- 4 - Les nouveaux habitants sont reçus par le MAIRE

MAI

- 9 et 10 - FETE COMMUNALE "Bénéfices au Profit des enfants"
- 24 - Remise du diplôme de la Famille Française à Mme BEDET

JUIN

- 10 au 23 - Nos enfants partent en classe de MER à BRIGNEAU
- 30 - Achat par la commune de l'Ancien Presbytère.

Obtention de SUBVENTION pour l'achat de l'ancien presbytère. D.G.E. 1987 50 % du prix.

Demande de subventions pour les travaux à l'ancien presbytère pour un "FOYER POLYVALENT" Réfection des peintures extérieures de l'école.

JUILLET

- 14 - FEU D'ARTIFICE...

AOUT

- Réfection d'une partie de la Rue Emile Parquet

SEPTEMBRE

- 31 - Un dossier "CONTRAT RURAL" est présenté.

- 13 et 14 - 1ère exposition de Peintures
- 17 - M. Louis RODRIGUEZ nommé CHEVALIER dans l'ordre de la LEGION D'HONNEUR.
- 26 - Soirée Bertrand HEMBERT pour aider à financer les CLASSES de découverte.

OCTOBRE

- 25 - Remise des prix du Concours des Maisons Fleuries.
- 26 - Notre plan d'occupation des sols est approuvé.

NOVEMBRE

- 11 - Cérémonie au monument aux morts avec l'Association des Anciens Combattants et l'Union Musicale Monterelaise.

DECEMBRE

- 13 - Noël des enfants

Notre VALENÇOIS suit son rythme - 3 par an - financé par la publicité. Il ne coûte rien à la commune. Il permet que tous soient informés.

Des centaines d'heures de travail consacrées à la commune, en 1987, 135 réunions ou rendez-vous et la rédaction du Valençois qui représente un travail considérable.

Deux dossiers très importants ont été montés :

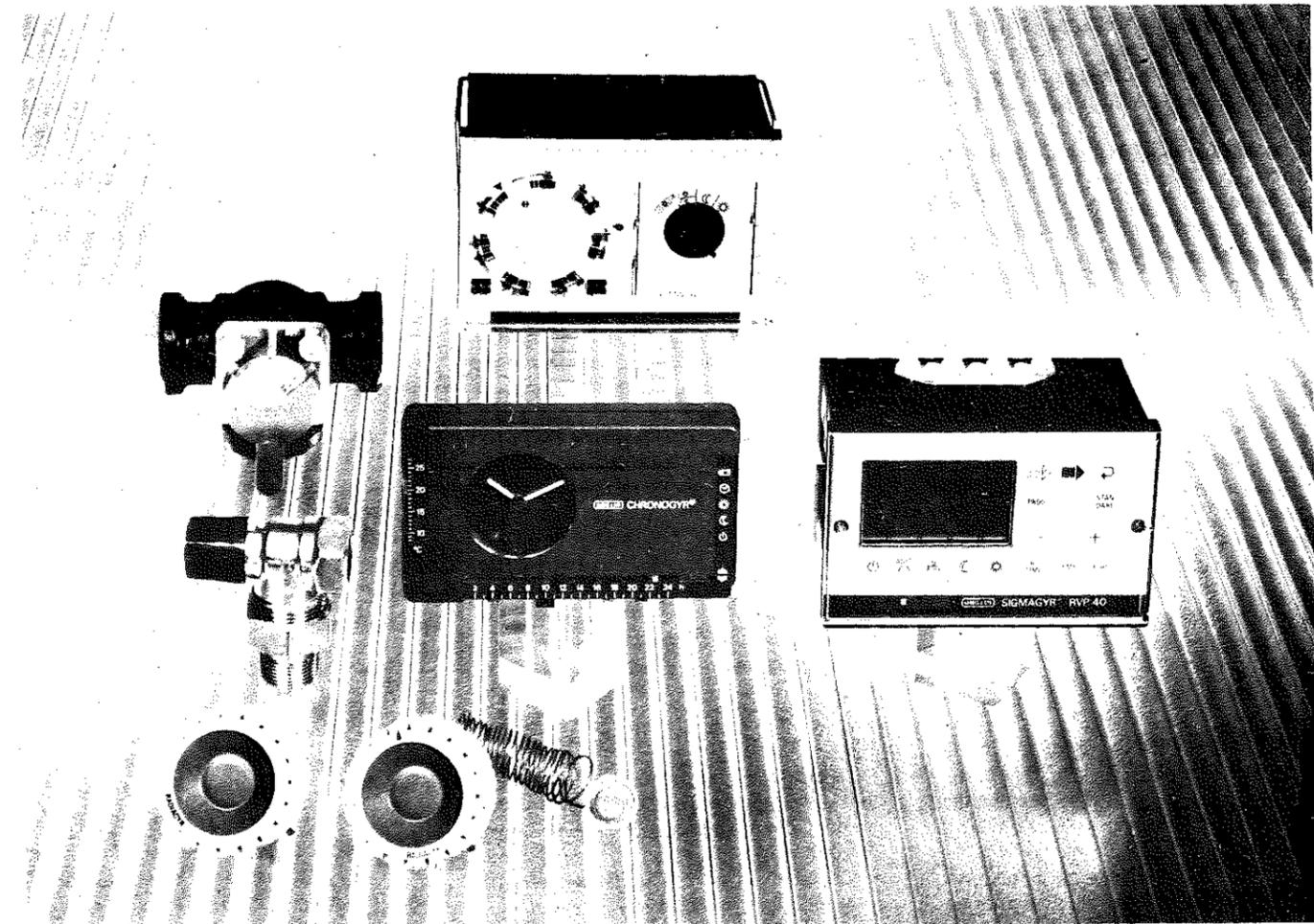
1 - Projet de contrat rural

2 - demande de subventions pour un foyer polyvalent

Bilan général : une année encore de travail intense.

La maîtrise de l'énergie dans l'habitation individuelle

Une gamme complète : du thermostat de radiateur
au régulateur central
— économie et confort assuré —



Pour mieux vous servir, notre réseau Landis & Gyr :

Zones de vente	Régions	Téléphones	Points de vente
Paris	Clichy	47.39.33.84	
Nord	Clichy	47.39.33.84	Amiens Nantes Rennes Orléans Troyes Bourges Reims Nancy Caen Evreux
	Nord Lille	20.55.61.95	
	Centre-Ouest Tours	47.46.14.10	
	Centre-Est Dijon	80.52.58.39	
	Nord-Est Strasbourg	88.60.05.30	
	Nord-Ouest Rouen	35.88.63.84	
Sud	Clichy	47.39.33.84	Annecy Grenoble Clermont-Ferrand Nice Montpellier Pau Angoulême
	Centre Rhône Alpes	78.35.24.34	
	Lyon		
	Méditerranée Marseille	91.72.46.00	
	Sud-Ouest Bordeaux	56.47.81.00	
	Midi-Pyrénées Toulouse	61.34.01.91	

LANDIS & GYR

Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Élevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération